

15
16

rapport
annuel

Monsieur Carlos J. Leitão
Ministre des Finances
Ministre responsable de l'Administration
gouvernementale et de
la Révision permanente des programmes
et président du Conseil du trésor
Ministre responsable de la Société
québécoise des infrastructures

Monsieur le Ministre,

À titre de président du conseil d'administration de la Société québécoise des infrastructures, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société pour l'année financière terminée le 31 mars 2016.

Ce rapport rend compte des activités et des réalisations de l'entreprise au cours de la dernière année et commente les résultats atteints. Il présente également les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2016.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le président du conseil d'administration,



François Turenne

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale du Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de la Société québécoise des infrastructures pour l'exercice financier 2015-2016.

Ce rapport décrit de façon générale la Société et fait état de ses activités et réalisations au cours de l'année. De plus, il inclut et commente les états financiers de l'entreprise.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre des Finances, ministre responsable de
l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente
des programmes et président du Conseil du trésor,



Carlos J. Leitão

Sommaire

01

FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE

- 02 Lettres de transmission
- 04 La Société québécoise des infrastructures
- 06 Message du président du conseil d'administration et du président-directeur général
- 08 Conseil d'administration
- 10 Structure organisationnelle

- 14 À propos de la SQI
- 24 Une organisation performante
- 32 Engagée dans l'innovation et dans le développement durable

02

PERFORMANCE ET GOUVERNANCE

- 40 Gouvernance
- 48 Éthique
- 49 Autres exigences

03

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

- 56 Rapport de la direction
- 57 Rapport de l'auditeur indépendant
- 58 États financiers

La Société québécoise des infrastructures

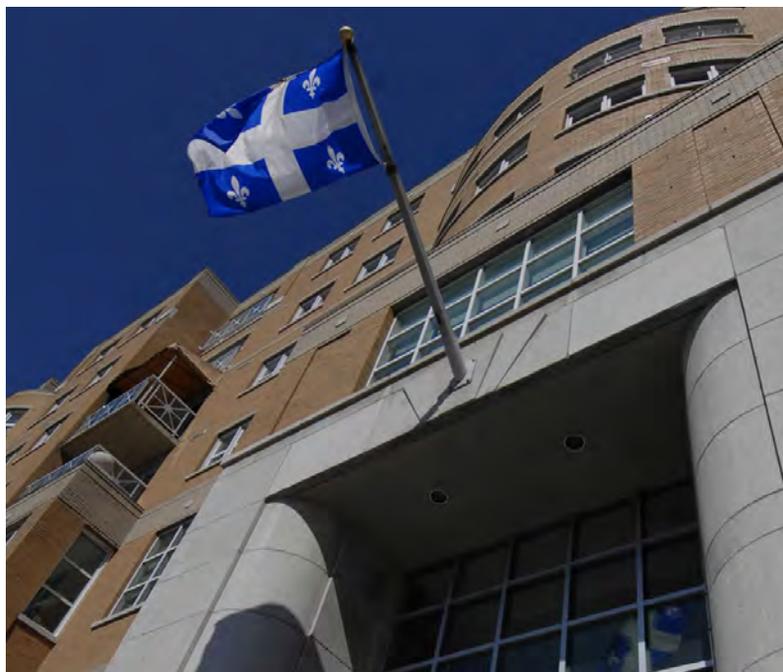
Créée par le gouvernement du Québec en 2013, la Société québécoise des infrastructures (SQI) a pour mission, d'une part, de soutenir les organismes publics dans la gestion de leurs projets d'infrastructure publique en assurant une planification, une réalisation et un suivi rigoureux des projets et, d'autre part, de développer, de maintenir et de gérer un parc immobilier qui répond aux besoins des ministères et des organismes en leur fournissant des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière.

Avec une équipe pluridisciplinaire qui dispose d'une expertise unique, la Société offre l'ensemble des services liés à la gestion de projets et à la gestion immobilière, des études de faisabilité à la livraison des lieux, en passant par la préparation des dossiers d'affaires et par la gestion des mécanismes de contrôle de la qualité, et ce, pour toutes les phases des projets.

Son rôle l'amène également à conseiller le gouvernement sur toute question relative aux projets d'infrastructure publique, en plus de fournir des services de nature stratégique, financière et contractuelle.

La SQI dessert non seulement les ministères et les organismes publics, mais elle intervient aussi dans les projets d'acquisition et de disposition d'immeubles du réseau de l'éducation qui englobe les commissions scolaires, les cégeps et les universités.

La SQI figure au classement FP500 Canada 2016 du *Financial Post Magazine* parmi les 10 plus importants gestionnaires immobiliers publics et privés au pays



NOS VALEURS

RESPECT ET INTÉGRITÉ SAVOIR-FAIRE ET RIGUEUR PERFORMANCE ET INNOVATION

Ce qui distingue et caractérise les organisations les plus performantes, c'est qu'elles ont su se doter de valeurs fortes, qu'elles affichent et appliquent constamment à travers la conduite de leurs affaires. La SQI se devait donc de choisir les valeurs qui définissent le mieux son identité parmi celles déjà présentes dans l'organisation.

Pour ce faire, un sondage a été réalisé auprès de l'ensemble du personnel. Une vingtaine de groupes de valeurs (à la fois personnelles et organisationnelles) ont alors été proposés.

De celles-ci, six énoncés se sont clairement démarqués :

- Respect, ouverture et tolérance
- Intégrité, éthique, transparence et honnêteté
- Professionnalisme et rigueur
- Esprit d'équipe, collaboration, solidarité et communauté
- Satisfaction client et service
- Qualité, savoir-faire et compétence

Les résultats du sondage ont alimenté les rencontres du comité de direction et du conseil d'administration, lesquels ont également pris en compte diverses analyses portant sur les valeurs mises de l'avant dans de grandes organisations du monde entier.

À la fin de l'année 2014, la direction et le conseil d'administration ont retenu trois groupes de valeurs, qui incarnent ce qu'est la SQI :

- Le respect et l'intégrité
- Le savoir-faire et la rigueur
- La performance et l'innovation

- **Respect** : considération envers autrui, s'accompagnant de courtoisie, d'écoute et d'ouverture.
- **Intégrité** : souci constant d'agir avec droiture, dans l'intérêt public et le respect des lois et de la réglementation.
- **Savoir-faire** : maîtrise des connaissances d'un domaine d'activité et habileté à les utiliser de façon optimale.
- **Rigueur** : manière d'agir avec rectitude, de façon responsable, cohérente et réfléchie.
- **Performance** : atteinte des meilleurs résultats, conséquente à une volonté collective de réussite.
- **Innovation** : ouverture au changement, doublée d'une créativité visant l'amélioration.

Ces valeurs constituent les fondements de la culture de l'organisation. Elles doivent se manifester au quotidien, dans l'ensemble des activités, des décisions et des rapports avec les collègues, les clients, les fournisseurs et les citoyens. En s'appropriant ces valeurs, en les exprimant à travers leur attitude et leur conduite, chaque employé de la SQI participe à la construction d'une entreprise à laquelle il est fier d'appartenir.

Message du président du conseil d'administration et du président-directeur général

L'exercice 2015-2016 s'est avéré une année d'évolution et de transformation pour la Société québécoise des infrastructures. Au cours de celle-ci, la Société a mené une importante opération de révision de ses pratiques d'affaires, laquelle a mobilisé les forces vives de l'organisation et a donné lieu à un examen systématique de ses processus organisationnels. Ce vaste chantier, entamé dans le but d'optimiser la manière dont la Société s'acquitte de sa mission, l'a conduite à déterminer une panoplie d'améliorations qui seront mises en place au cours des prochains mois et dont certaines serviront de prélude à l'application du plan stratégique 2017-2022.

Un modèle d'affaires optimisé

Les recommandations formulées par les groupes de travail mis en place à cette occasion ont servi à construire un solide plan d'action, qui, une fois mis en œuvre, optimisera la performance de l'organisation, raffinerà son offre de service et consolidera son expertise dans ses divers champs d'intervention. L'analyse du modèle d'affaires a notamment confirmé l'importance de personnaliser le service à sa clientèle et d'accorder à celle-ci la latitude de prendre en charge certains projets d'aménagement. Dans une perspective d'innovation et d'acquisition des meilleures pratiques, cette analyse a mis en lumière l'intérêt pour la Société d'accélérer l'intégration, dans ses activités, des nouvelles technologies émergentes dans l'industrie de la construction. Il est également apparu prioritaire d'élaborer un concept d'aménagement des espaces qui offre aux clients des environnements mieux adaptés à l'évolution des technologies et de l'organisation du travail.

Par ailleurs, le renforcement des processus en gestion contractuelle et des modifications au système de facturation devraient apporter des gains de productivité significatifs. Pour sa part, l'examen du processus de sélection des modes de réalisation des projets d'infrastructure a permis d'identifier des améliorations visant à profiter pleinement, le cas échéant, des avantages offerts par les modes alternatifs, tels que le clés en main.

Une expertise affirmée en gestion de projets

Cette année encore, la SQI a mené à terme plusieurs projets de construction, qui ont su répondre efficacement aux besoins des clients, en respectant l'enveloppe budgétaire qui leur avait été attribués. À cet égard, soulignons la livraison de l'établissement de détention de

Roberval, la construction d'un nouveau pavillon à l'École nationale de police du Québec de Nicolet, ainsi que de la nouvelle gare fluviale et du terminal maritime de Lévis. Les activités de rénovation et de transformation ont aussi grandement mobilisé le personnel de la SQI, alors qu'on a, entre autres, procédé à la réfection de l'enveloppe du Musée de la civilisation, à Québec, à l'agrandissement de l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec, ainsi qu'à la réfection de l'enveloppe du 600, rue Fullum, à Montréal.

Certains des projets confiés à la Société constituent, par la spécificité de leur programme, le nombre d'intervenants à coordonner ou les contraintes de leur mise en œuvre, de véritables défis de planification et de réalisation. Il en est ainsi du côté de la Capitale nationale, où la planification du nouveau centre hospitalier de Québec, sur le site de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, a donné lieu à la mise en place d'une structure de gestion robuste, qui permettra de mener à bien ce mégaprojet de près de 2 G\$.

Dans un autre registre, la SQI représente efficacement la partie gouvernementale dans la planification du projet de réseau électrique métropolitain (REM), élaboré par la Caisse de dépôt et placement du Québec. Le REM vise à améliorer les déplacements des Montréalais, tout en générant des investissements immobiliers majeurs.

Une gestion rigoureuse des actifs de l'État

Tout au cours de l'année, la Société a assuré une gestion serrée de ses actifs et a maintenu un contrôle étroit de ses dépenses de fonctionnement et de ses opérations financières, participant ainsi à l'effort gouvernemental de redressement des finances de l'État. Malgré la croissance de son carnet de commandes qui a exercé une forte pression sur son personnel, elle a poursuivi l'amélioration de sa productivité, qui, en gestion immobilière, s'est accrue de 4 % par rapport à l'exercice précédent, tandis qu'en gestion de projets, la hausse a atteint 7 %. Elle a, par ailleurs, diminué de 2,8 %, soit 2,1 M\$, sa masse salariale par rapport à l'exercice précédent. Elle a également réduit de 6,8 M\$ ses frais de financement en gérant rigoureusement sa dette à long terme.

Au-delà de ses dépenses de fonctionnement, la Société a démontré encore cette année sa capacité à optimiser sa performance dans ses lignes d'affaires. Sur le plan de la gestion de projets, les résultats atteints sont probants, et traduisent de façon éloquent la maîtrise qu'exerce la Société sur l'ensemble des paramètres de réalisation de

projets d'infrastructure, souvent complexes et dotés d'étroites balises budgétaires. Signalons que pour l'ensemble des projets majeurs livrés au cours de l'exercice, l'écart entre les coûts réels et les budgets autorisés atteint près de 12 M\$, soit 4,1 % de moins que les dépenses prévues.

Au chapitre de la gestion de son parc immobilier, les équipes de planification des espaces ont su conserver le taux d'occupation au-delà de 97 %, tout en assurant un délicat équilibre entre le maintien au plus bas des superficies inoccupées et la disponibilité de zones tampons, facilitant les mouvements de clients à l'intérieur du parc. L'expertise incontestable de la SQI en gestion immobilière s'est d'ailleurs vue confirmée lorsque le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation lui a confié l'exploitation et le maintien d'actifs d'une trentaine de bâtiments en propriété, pour l'essentiel des édifices à vocation d'enseignement et de recherche.

Un parti pris pour l'innovation

Dans sa recherche constante d'amélioration de ses pratiques d'affaires, la Société a intensifié, au cours du dernier exercice, la mise en place d'une stratégie visant à implanter le processus de conception intégrée (PCI) et de modélisation numérique – *Building Information Modeling* (BIM) – dans la planification et la réalisation de ses projets. Cette stratégie innovante est porteuse de gains appréciables, autant dans la qualité des solutions fonctionnelles et techniques et l'amélioration de la mise en œuvre, que dans la réduction des délais et l'élimination des surcoûts. L'intégration progressive de l'approche PCI-BIM dans ses processus de gestion de projets permettra à notre organisation de jouer un rôle de catalyseur dans la transformation de l'industrie de la construction, alors que s'annonce une période de profonds changements dans la façon de concevoir, de construire et de gérer les projets d'infrastructure.

À cet égard, la SQI entend user de son pouvoir d'influence en tant que donneur d'ouvrage parmi les plus importants du Québec, comme elle l'a déjà fait en matière de construction écoresponsable. Depuis 10 ans, elle s'est fortement investie dans le développement durable, ce qui a contribué à sensibiliser l'ensemble des acteurs du domaine immobilier à la nécessité de construire et de gérer dans le respect de l'environnement. C'est d'ailleurs avec fierté et avec le sentiment de l'avoir mérité que la SQI s'est vue décerner, en mars dernier, le prix «Promoteur vert» de l'année par le Conseil du bâtiment durable du Canada – section Québec.

En prenant résolument parti pour l'innovation dans ses lignes d'affaires, la Société s'assure ainsi de remplir son devoir d'exemplarité et de renforcer sa capacité à jouer pleinement son rôle de centre d'expertise gouvernemental.

Une organisation toujours plus forte

Tout au long de l'exercice, la révision du modèle d'affaires a donné lieu à des échanges enrichissants entre la direction et le conseil d'administration, et a renforcé encore le climat de collaboration et d'ouverture déjà remarquable établi depuis la création de la Société. Nous tenons à souligner leur contribution à cette importante opération. Ce fut l'occasion de resserrer les liens et de favoriser les interactions entre les unités administratives de la Société, qui ont participé activement à l'analyse des pratiques en place et à l'identification des pistes d'amélioration. Au cours de cette année, marquée par une saine introspection, le personnel de la Société a démontré une volonté ferme de contribuer à faire de notre organisation un véritable chef de file dans l'ensemble de ses lignes d'affaires. Puisque la Société peut s'appuyer sans réserve sur la compétence, l'enthousiasme et l'esprit d'innovation de ses 852 employés, nous sommes convaincus que celle-ci ne peut qu'enrichir sa réputation déjà bien méritée de leader en gestion d'infrastructures publiques.

Nous sommes également persuadés que les prochaines réalisations de la Société, tout comme celles qui constituent le bilan du présent exercice, continueront à démontrer que notre organisation mérite pleinement la confiance que lui manifeste l'État pour la conduite de ses projets d'infrastructure et la gestion de ses actifs immobiliers.

Le président du conseil d'administration,



François Turenne

Le président-directeur général,



Luc Meunier

Conseil d'administration



M. François Turenne

Président du conseil d'administration
Président du comité de gouvernance
et d'éthique
Membre suppléant du comité des ressources
humaines et du comité de vérification
Nommé le 13 novembre 2013
Mandat de cinq ans

Administrateur de sociétés, François Turenne est diplômé en économie de l'Université du Québec à Trois-Rivières et titulaire d'une certification en administration de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés. Au cours de sa carrière, il a occupé divers postes dans la haute fonction publique du Québec jusqu'en 2011, notamment à titre de sous-ministre au ministère des Relations internationales et au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.



M. Luc Meunier

Administrateur
Président-directeur général de la Société
québécoise des infrastructures
Nommé le 13 novembre 2013
Mandat de cinq ans

Titulaire d'une maîtrise en administration, concentration économie appliquée, à la gestion de l'École des hautes études commerciales de Montréal, Luc Meunier a occupé, depuis son entrée au sein de la fonction publique québécoise en 1987, plusieurs postes stratégiques, dont ceux de président de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, de secrétaire du Conseil du trésor, de sous-ministre associé aux politiques économiques, fiscales, budgétaires et aux institutions financières, ainsi que celui de vice-président principal d'Investissement Québec.



M^{me} Sophie D'Amours, ing.

Administratrice
Membre du comité mixte des services
à la clientèle
Nommée le 13 novembre 2013
Mandat de quatre ans

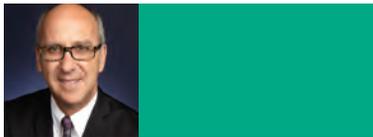
Membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec et de l'Académie canadienne du génie, Sophie D'Amours détient un doctorat en mathématiques de l'ingénieur de l'École polytechnique de Montréal, un baccalauréat en génie mécanique et un MBA de l'Université Laval. Depuis 1995, elle est professeure au département de génie mécanique de l'Université Laval. De 2012 à 2015, Sophie D'Amours a été vice-rectrice à la recherche et à la création de cette même institution.



M^{me} Michèle Bourget

Administratrice
Membre du comité de vérification
Nommée le 11 novembre 2015
Mandat de quatre ans

Diplômée en sciences économiques de l'Université du Québec à Trois-Rivières, Michèle Bourget est retraitée de la fonction publique québécoise, où elle a travaillé notamment au ministère des Finances et au Secrétariat du Conseil du trésor.



M. Gilbert Charland

Administrateur
Président du comité mixte des services
à la clientèle
Membre du comité de gouvernance et d'éthique
Nommé le 13 novembre 2013
Mandat de quatre ans

Titulaire d'une maîtrise et d'un doctorat en science politique de l'Université Laval et d'un baccalauréat spécialisé en histoire à l'Université du Québec à Trois-Rivières, Gilbert Charland est sous-ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles. Il est aussi administrateur d'Hydro-Québec.



M. Yvan Gendron

Administrateur
Membre du comité de vérification
Nommé le 13 novembre 2013
Mandat de quatre ans

Titulaire d'une maîtrise en administration publique de l'École nationale d'administration publique, d'un certificat en administration de l'Université du Québec à Montréal et d'un certificat en gestion des services de santé des hôpitaux de l'Université de Montréal, Yvan Gendron est membre du conseil d'administration et président-directeur général du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal.



M^{me} Andrée-Lise Méthot, ing. M. Sc.

Administratrice

Présidente du comité des ressources humaines
Membre du comité de gouvernance et d'éthique
Nommée le 13 novembre 2013
Mandat de quatre ans



M. Alain Fortin, FCPA, FCA

Administrateur

Président du comité de vérification
Membre du comité de gouvernance et d'éthique
Nommé le 13 novembre 2013
Mandat de quatre ans



M^{me} Manuelle Oudar

Administratrice

Membre du comité mixte des services
à la clientèle
Nommée le 15 janvier 2014
Mandat de quatre ans

Membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec, Andrée-Lise Méthot est titulaire d'une maîtrise ès sciences de l'Université de Montréal et d'un baccalauréat en génie géologique de l'Université Laval. M^{me} Méthot est fondatrice et associée directrice de Cycle Capital Management. Elle est administratrice de Gestion Fonds Capital Culture Québec inc., d'Accélérateur Ecofuel, d'Energem inc. ainsi que d'Agrisoma Biosciences inc.

Membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, Alain Fortin détient un baccalauréat en sciences comptables de l'Université du Québec à Chicoutimi. M. Fortin a été associé chez Deloitte pendant près de 30 ans et directeur régional au Saguenay—Lac-Saint-Jean de 2000 à 2010. Il est administrateur de la Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi, de la Fondation Pierre et Gisèle Laberge et du Club de golf de Chicoutimi inc.

Avocate, membre du Barreau du Québec et de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec, Manuelle Oudar est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en droit de l'Université Laval, et elle est accréditée par le Barreau comme médiatrice. M^{me} Oudar est présidente du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.



M^{me} Gertrude Bourdon

Administratrice

Membre du comité des ressources humaines
Nommée le 13 novembre 2013
Mandat de quatre ans



M^{me} Maude Thériault arch., MBA

Administratrice

Membre du comité des ressources humaines
Démission le 23 février 2016

Membre de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, Gertrude Bourdon détient une attestation de deuxième cycle en management public de l'École nationale d'administration publique, ainsi qu'un baccalauréat multidisciplinaire de l'Université Laval. Elle est membre du conseil d'administration et présidente-directrice générale du CHU de Québec – Université Laval. M^{me} Bourdon siège également aux conseils d'administration de la Fondation du CHU de Québec, d'Opération Enfant Soleil, de Transplant Québec et de MEDTEQ, l'innovation pour la santé.

Vice-présidente de l'Ordre des architectes du Québec, Maude Thériault détient une maîtrise en administration des affaires pour cadres, un baccalauréat en architecture de l'Université de Montréal, ainsi qu'un baccalauréat en histoire de l'Université du Québec à Chicoutimi. M^{me} Thériault est cofondatrice de la firme Daniel Paiement Architecte, où elle est responsable de l'administration des projets depuis 1980. Elle est aussi professeure en histoire. M^{me} Thériault siège au Conseil des arts et des lettres du Québec et, également, au Centre québécois de recherche et de développement de l'aluminium. Elle est aussi présidente de la Fondation internationale «Des Cultures à partager» du secteur Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Structure organisationnelle

Vice-présidence à la gouvernance des projets

La Vice-présidence à la gouvernance des projets est responsable de la coordination gouvernementale des grands projets d'infrastructure, de l'expertise en gestion de projets, ainsi que de la performance de l'organisation et de son optimisation dans ses différents secteurs d'activité.

À cet effet, elle veille au respect de la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique et à la gestion du portefeuille de projets, en plus d'assurer l'analyse financière des projets majeurs, la mise en œuvre des plans intégrés d'assurance qualité, ainsi que la reddition de comptes auprès du Secrétariat du Conseil du trésor. Par la veille qu'elle exerce ainsi que le développement qu'elle assure, la Vice-présidence à la gouvernance des projets contribue à l'évolution des pratiques d'affaires, à leur appropriation et à leur déploiement au sein de la Société.

Elle est également responsable des relations avec la Caisse de dépôt et placement du Québec en matière de projets de transport collectif.

Vice-présidence aux affaires corporatives et Secrétariat général

La Vice-présidence aux affaires corporatives et Secrétariat général participe à la définition et au suivi des orientations stratégiques de la SQI, afin d'en accroître la performance.

Cette vice-présidence est responsable de la gestion des ressources humaines de l'organisation. De plus, elle assiste et conseille le président-directeur général sur toute question relative aux affaires corporatives, et elle offre des services-conseils en communication et en affaires publiques.

La Vice-présidence aux affaires corporatives et Secrétariat général assure également la préparation des séances du conseil d'administration et de ses comités, ainsi que le suivi des décisions de la Société.

Vice-présidence aux services à la gestion et aux opérations

La Vice-présidence aux services à la gestion et aux opérations offre l'expertise-conseil en analyse financière, budgétaire, tarifaire et de rentabilité, la gestion de la

trésorerie et des comptes, ainsi que la gestion administrative des baux.

Elle assure le développement et le soutien à l'utilisation des systèmes et des technologies de l'information, ainsi que la gestion des activités contractuelles et l'encadrement juridique de l'organisation.

La Vice-présidence aux services à la gestion et aux opérations est également responsable de la gestion des approvisionnements centralisés et des services aux occupants du siège social de la Société.

Vice-présidence à la gestion immobilière

La Vice-présidence à la gestion immobilière met à la disposition des ministères et des organismes des locaux, en plus de fournir des services de gestion des immeubles, de gestion des espaces et de gestion de projets (aménagement et maintien d'actifs).

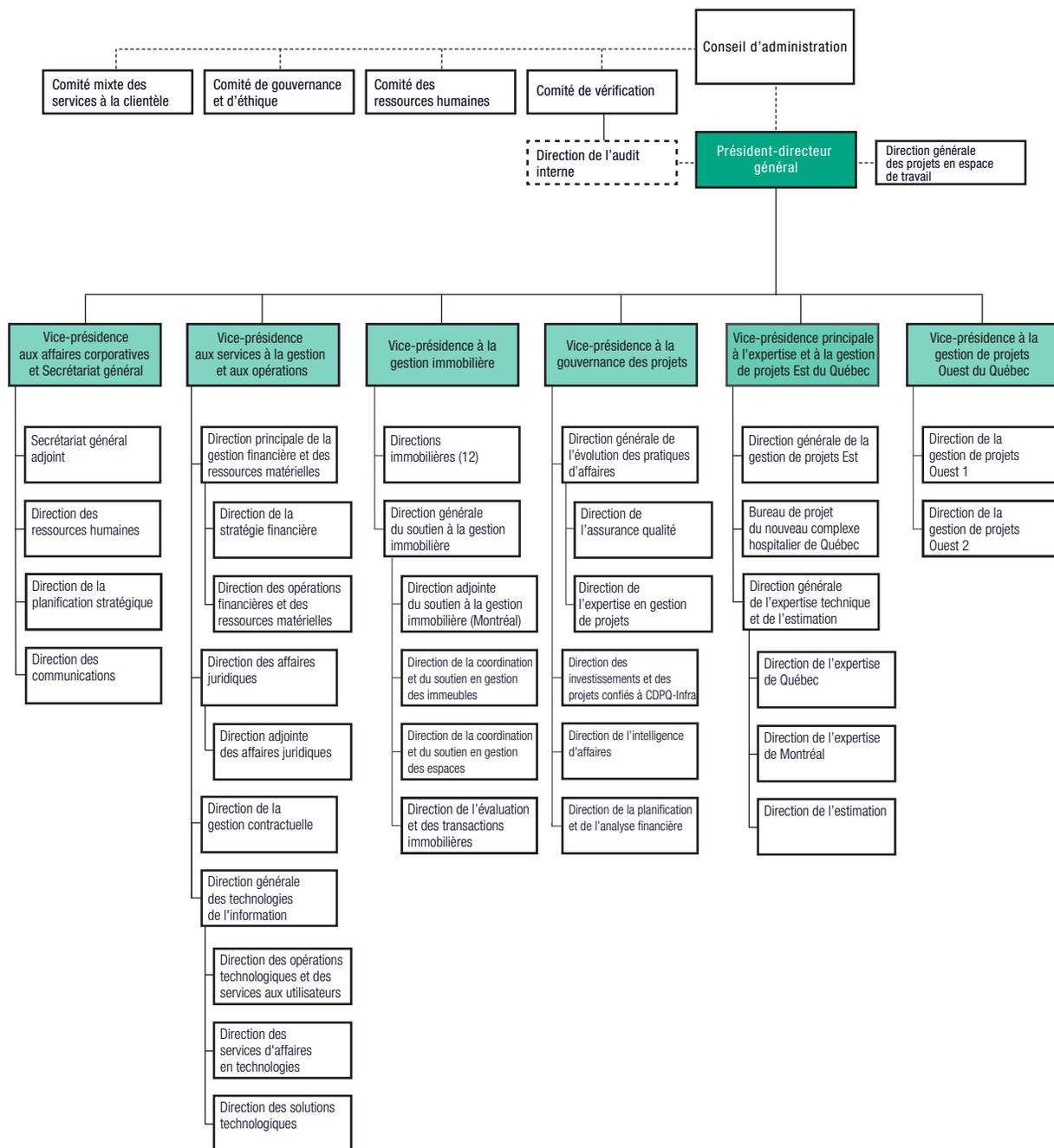
Les activités de cette vice-présidence sont décentralisées au sein des directions immobilières, qui ont la latitude requise pour répondre efficacement et rapidement aux besoins des clients qu'elles logent.

Vice-présidence principale à l'expertise et à la gestion de projets Est du Québec et Vice-présidence à la gestion de projets Ouest du Québec

La Vice-présidence principale à l'expertise et à la gestion de projets Est du Québec et la Vice-présidence à la gestion de projets Ouest du Québec agissent à titre de gestionnaires pour tout projet d'importance (supérieur à 5 M\$) de la Société, des ministères et des organismes publics, dont ceux du réseau de la santé et des services sociaux. Elles agissent également à ce titre pour les projets majeurs d'infrastructure, à l'exception des projets d'infrastructure routière.

La Vice-présidence principale à l'expertise et à la gestion de projets Est du Québec offre, de plus, à la Société et aux organismes publics toute l'expertise d'architecture, d'ingénierie et d'estimation nécessaire à la planification, à la réalisation et au suivi des projets d'immobilisation.

ORGANIGRAMME



Au 31 mars 2016

Respect

L'ÉDIFICE WILFRID-DEROME



L'édifice Wilfrid-Derome est nommé en l'honneur du docteur Wilfrid Derome, pionnier de la médecine légale moderne en Amérique du Nord. Souvent désigné comme le Quartier général de la Sûreté du Québec, situé au 1701, rue Parthenais, il façonne le paysage montréalais depuis 1969 par sa volumétrie imposante et massive (d'une superficie de 68 500 m², il est le troisième plus grand édifice en propriété de la SQJ, à l'exclusion des établissements de détention). L'édifice Wilfrid-Derome regroupe plusieurs organismes qui relèvent du ministère de la Sécurité publique, notamment le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale, le

Bureau du coroner et le centre administratif de la Sûreté du Québec.

Son imposante structure d'acier très élaborée, surmontée de planchers en béton, en fait un témoin significatif des énoncés architecturaux du mouvement moderne et demeure, encore aujourd'hui, l'une des seules structures de ce genre au Québec.

Les aménagements intérieurs de la prison ont été modernisés à la fin des années 1990, une toiture verte de 440 m² a été installée en 2009, et les chaudières ont été remplacées récemment. L'édifice est certifié BOMA BEST de niveau 3.

01

FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE

- 14 À propos de la SQI
- 24 Une organisation performante
- 32 Engagée dans l'innovation
et dans le développement durable

Intégrité

À propos de la SQI

3 141 564 m²

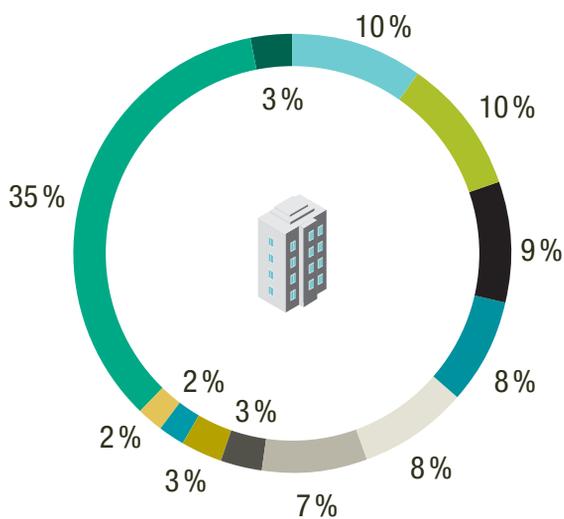
L'UN DES PLUS IMPORTANTS PARCS IMMOBILIERS AU QUÉBEC

dont 53,6 % en propriété

	ENSEMBLE DU PARC IMMOBILIER	PROPRIÉTÉ		LOCATION	
	VARIATION VS 2015	SUPERFICIE (en milliers de m ²)	NOMBRE	SUPERFICIE (en milliers de m ²)	NOMBRE
Immeubles de bureaux	-1,5 %	499,4	58	1 227,6	549
Entrepôts	-3,6 %	56,7	10	67,1	37
IMMEUBLES SPÉCIALISÉS					
Palais de justice	0,0 %	429,9	43	7,3	10
Centres de transport	1,8 %	206,4	92	0,1	1
Établissements de détention	7,5 %	169,2	13	46,1	2
Postes de la Sûreté du Québec	0,5 %	170,4	72	52,6	61
Laboratoires	0,0 %	52,0	4	1,4	1
Maisons d'enseignement et centres d'archives	-1,4 %	65,3	9	33,3	7
Ateliers et autres	0,7 %	33,9	46	22,9	41
TOTAL	-0,4 %	1 683,2	347	1 458,4	709

RÉPARTITION DES SUPERFICIES LOCATIVES PAR CLIENT

	Agence du revenu du Québec	10%
	Ministère de la Justice	10%
	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	9%
	Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	8%
	Ministère de la Sécurité publique - Détention	8%
	Sûreté du Québec	7%
	Centre de services partagés du Québec	3%
	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles	3%
	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	2%
	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	2%
	Autres*	35%
	Disponibles et en rénovation	3%



* 165 ministères, organismes et clients tiers.



La Société a déboursé en 2015-2016 près de 315 M\$ en loyers et taxes pour 899 baux. Le taux moyen au mètre carré des baux pour l'exercice est d'environ 214 \$, pour une superficie locative dépassant 1,4 million de mètres carrés.

UN LOCATAIRE INSTITUTIONNEL MAJEUR



3800, rue de Marly, Québec

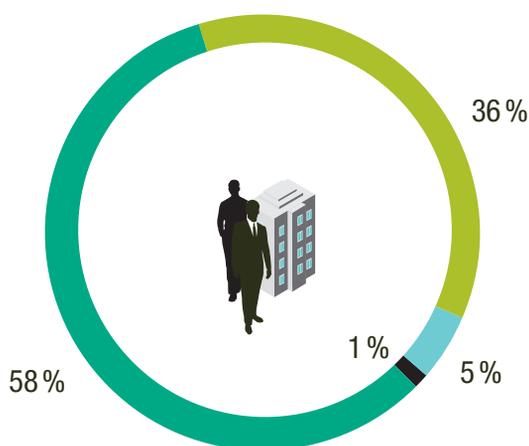
84 projets majeurs

UN PORTEFEUILLE DE 84 PROJETS,
D'UNE VALEUR DE 16,8 G\$¹

SQI GESTIONNAIRE²

RÉPARTITION PAR SECTEURS (EN VALEUR)

■ Santé et services sociaux	58 %
■ Édifices gouvernementaux	36 %
■ Culture	5 %
■ Autres (2 secteurs)	1 %



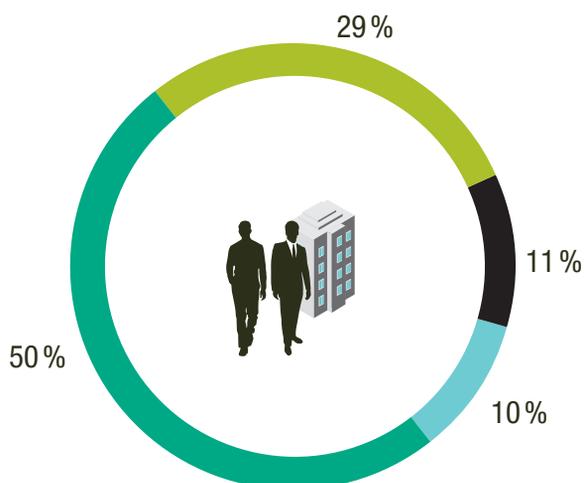
66 projets (de plus de 5 M\$)

pour une valeur
de 2,9 G\$

SQI ASSOCIÉE³

RÉPARTITION PAR SECTEURS (EN VALEUR)

■ Santé et services sociaux	50 %
■ Réseau routier	29 %
■ Transport collectif	11 %
■ Autres (5 secteurs)	10 %



18 projets (de plus de 50 M\$)

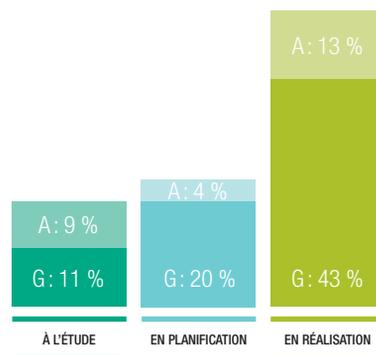
pour une valeur
de 13,9 G\$

¹ Projets en planification ou en réalisation (SQI gestionnaire et associée), excluant les projets à l'étude, pour une valeur approximative de plus de 13 G\$.

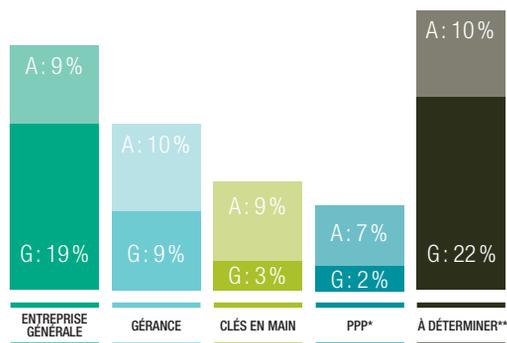
² Gestionnaire: la responsabilité de la Société consiste à prendre en charge le développement d'un projet d'infrastructure publique, de sa planification jusqu'à sa clôture.

³ Associée: le rôle de la Société consiste à accompagner l'organisme public dans la planification et le suivi d'un projet d'infrastructure majeur (≥ 50 M\$)

RÉPARTITION DU NOMBRE DE PROJETS PAR ÉTAPES¹



RÉPARTITION DES PROJETS PAR MODES DE RÉALISATION¹



* PPP : partenariat public-privé.

** Projets à une étape trop préliminaire pour déterminer leur mode de réalisation.

¹ G : gestionnaire

A : associée



QUELQUES PROJETS EN COURS

PLACE DES CANOTIERS, QUÉBEC

Budget autorisé : 39,0 M\$
Livraison prévue : printemps 2017

Le projet vise la construction d'un stationnement étagé et l'aménagement d'une place publique sur le site du stationnement actuel de surface (Dalhousie), situé aux abords du fleuve Saint-Laurent, face au Musée de la civilisation, à Québec.

AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DU PAVILLON SAINTE-MARIE DU CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE TROIS-RIVIÈRES

Budget autorisé : 59,8 M\$
Livraison prévue : hiver 2019

Le projet consiste à construire une nouvelle aile de 12 610 m² sur quatre étages, et à réaménager divers secteurs du pavillon Sainte-Marie du Centre hospitalier régional à Trois-Rivières, afin notamment d'augmenter de 50 lits la capacité d'hospitalisation et de remédier à la vétusté de certaines unités de soins.

ÉTABLISSEMENT DE DÉTENTION D'AMOS

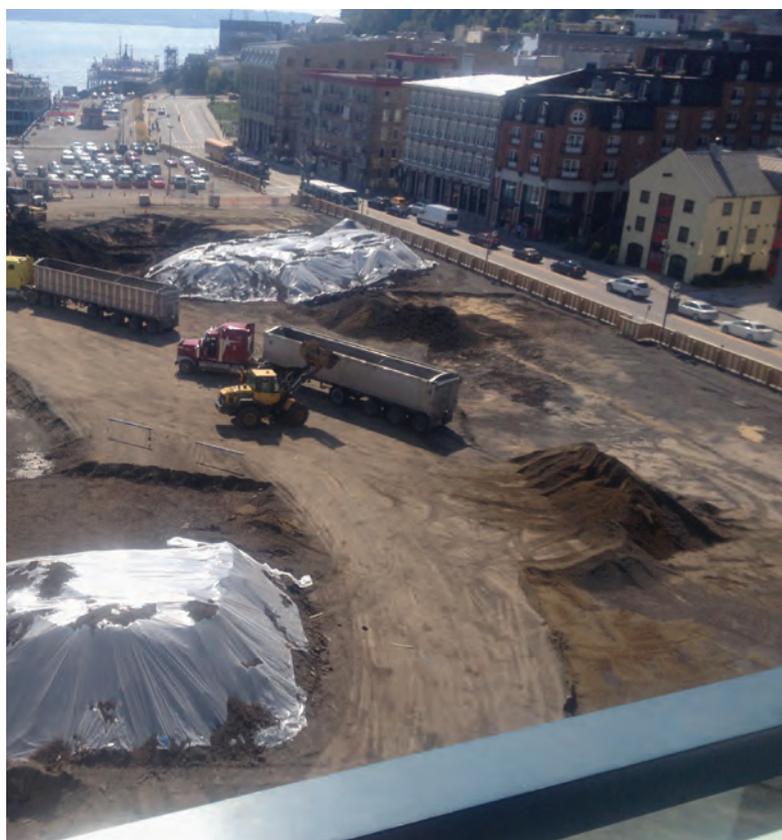
Budget autorisé : 125,9 M\$
Livraison prévue : hiver 2017

Le projet consiste à construire un nouvel établissement de détention d'une superficie de 16 514 m² comportant 220 places.

CHSLD D'EAST ANGUS

Budget autorisé : 24,5 M\$
Livraison prévue : automne 2016

Ce nouveau CHSLD de 64 lits répartis sur trois niveaux remplacera le centre d'hébergement actuel. D'une superficie de 6 845 m², il comprendra un service alimentaire, un centre de jour, ainsi que des services internes et externes de réadaptation physique.



Place des Canotiers, Québec

REHAUSSEMENT DES MESURES DE SÉCURITÉ AU PALAIS DE JUSTICE DE MONTRÉAL

Budget autorisé : 25,6 M\$
Livraison prévue : été 2016

Le projet touche à plusieurs aspects de la sécurité globale du palais de justice de Montréal, notamment le système de surveillance et le contrôle des accès.

NOUVEL HÔPITAL DE BAIE-SAINT-PAUL

Budget autorisé : 357,2 M\$*
Livraison prévue : été 2019

Le nouvel hôpital de Baie-Saint-Paul est destiné à remplacer l'hôpital actuel, lequel présente une vulnérabilité sismique et ne peut pas être réhabilité. Le nouveau bâtiment, d'une superficie de 34 750 m², inclura un CHSLD et sera construit sur le même site que l'hôpital existant qui, à la suite du transfert des activités vers le nouveau bâtiment, sera démolé. Les travaux de conversion du CHSLD actuel en CLSC (Centre Pierre-Dupré) font aussi partie du projet.

* Le coût prévu du projet est de 274,3 M\$ considérant le résultat favorable de l'appel de propositions.

NOUVEAU COMPLEXE HOSPITALIER SUR LE SITE DE L'HÔPITAL DE L'ENFANT-JÉSUS, QUÉBEC

Projet à l'étude

Ce projet accueillera notamment, dans un complexe intégré sur le site de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, les activités de l'Hôtel-Dieu de Québec, les activités regroupées de neurosciences, ainsi qu'un centre de radio-oncologie.

CONSTRUCTION D'UN CHSLD À SAINT-JÉRÔME

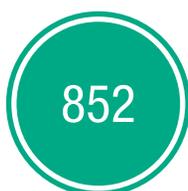
Budget autorisé : 62,8 M\$
Livraison prévue : hiver 2018

D'une superficie de 14 324 m², ce nouveau centre d'hébergement offrira 212 lits et permettra de regrouper en un seul lieu des résidents provenant de deux bâtiments qui auraient nécessité d'importants travaux.





DES FEMMES ET DES HOMMES DOTÉS D'UNE GRANDE EXPERTISE, DÉVOUÉS AU SERVICE DE NOTRE CLIENTÈLE



Effectifs au 31 mars 2016
(vs 900 au 31 mars 2015)



44 %
femmes



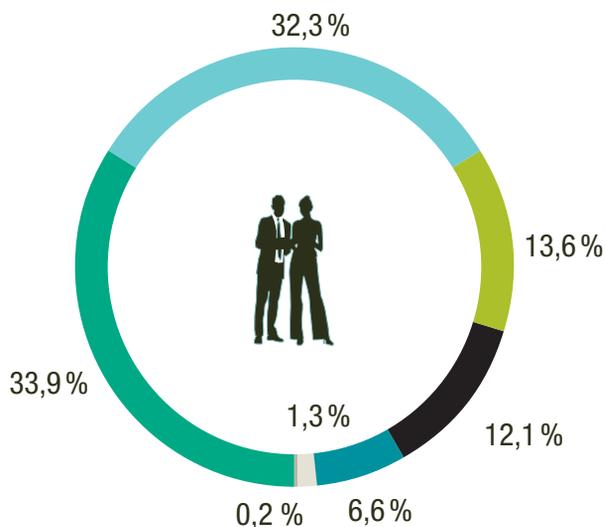
56 %
hommes



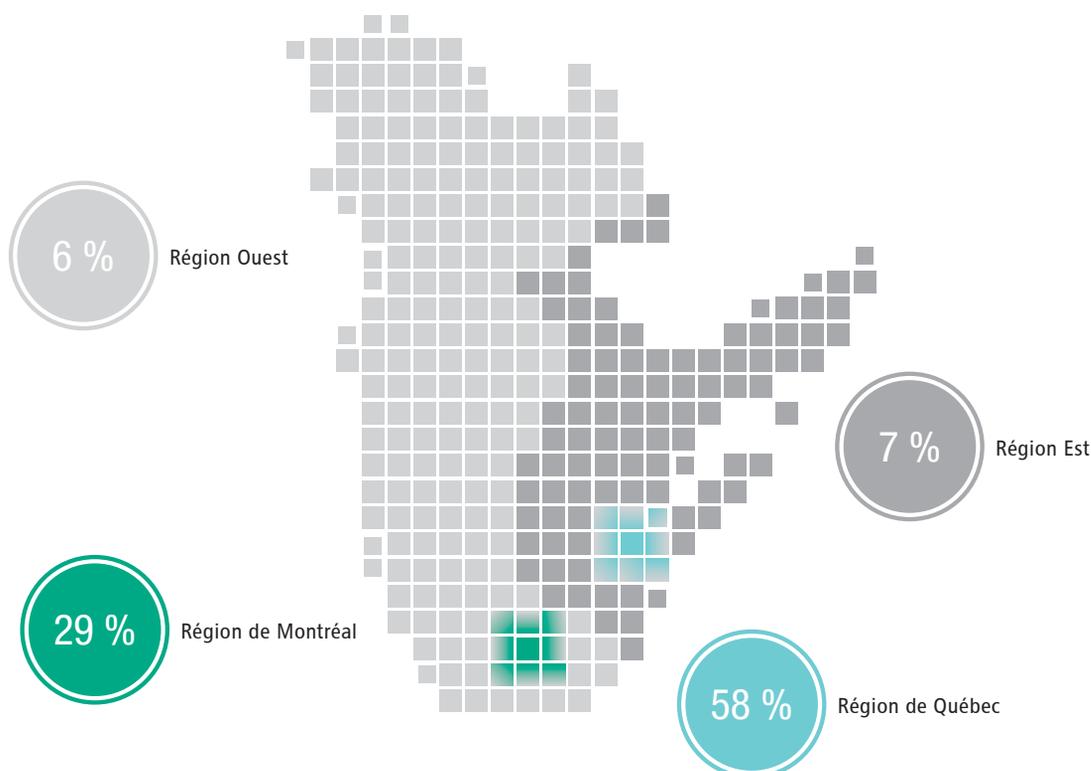
Moyenne d'âge du personnel

PROPORTION PAR CATÉGORIES DE PERSONNEL

Personnel professionnel	33,9%
Personnel technicien	32,3%
Personnel de bureau	13,6%
Personnel ouvrier	12,1%
Personnel d'encadrement	6,6%
Avocats et juristes	1,3%
Stagiaires et étudiants	0,2%



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU PERSONNEL



6 588
contrats

MAINTENIR LA SQI PARMIS LES ORGANISATIONS QUI ADOPTENT ET APPLIQUENT LES PLUS HAUTS STANDARDS EN MATIÈRE DE GESTION CONTRACTUELLE, ET CE, EN RESPECTANT SES VALEURS D'INTÉGRITÉ ET DE TRANSPARENCE

Contrats de travaux de construction*, ainsi que de services professionnels, de services de nature technique et d'approvisionnement octroyés en 2015-2016 par la Société, pour une valeur totale d'un peu plus de 691 M\$. De ce nombre, 1 259 contrats de 10 000 \$ et plus représentent 97,6 % de la valeur totale (674,8 M\$).

* Excluent les contrats inférieurs à 1 000 \$, les contrats conclus avec un organisme public, ainsi que les engagements contractés dans le cadre d'une entente regroupée d'achats ou de services conclue par le Centre de services partagés du Québec dont la Société peut bénéficier. Incluent deux contrats de services d'intermédiaire de marché, dont la valeur sera connue au moment de la vente de l'immeuble puisqu'elle est déterminée sur la base d'un pourcentage du prix de vente.



Des
contrats
par appel
d'offres



Contractants
différents

Proportion de la valeur totale des contrats octroyés à la suite d'un processus d'appel d'offres public. Les autres contrats sont répartis en appels d'offres sur invitation (1 %) et en contrats de gré à gré (8 %).

Nombre d'entrepreneurs, prestataires de services et fournisseurs différents, ce qui témoigne d'une saine concurrence et d'une alternance des contractants.

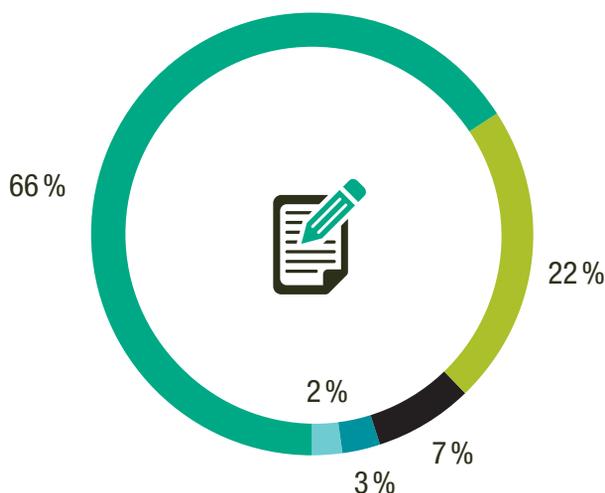
CONTRATS OCTROYÉS EN 2015-2016 PAR NATURE

	VALEUR (en milliers de \$)	NOMBRE
Architectes et ingénieurs	151 738,5	412
Autres services professionnels	20 075,2	428
Travaux de construction	453 444,6	3 569
Services de nature technique	52 315,2	1 351
Approvisionnement	13 515,5	828
TOTAL	691 089,0	6 588

Excluent les contrats inférieurs à 1 000 \$, les contrats conclus avec un organisme public, ainsi que les engagements contractés dans le cadre d'une entente regroupée d'achats ou de services conclue par le Centre de services partagés du Québec dont la Société peut bénéficier.

RÉPARTITION DE LA VALEUR DES CONTRATS OCTROYÉS PAR NATURE DE CONTRATS

Travaux de construction	66 %
Architectes et ingénieurs	22 %
Services de nature technique	7 %
Autres services professionnels	3 %
Approvisionnement	2 %



CONTRATS OCTROYÉS EN 2015-2016 PAR MODES DE SOLlicitATION

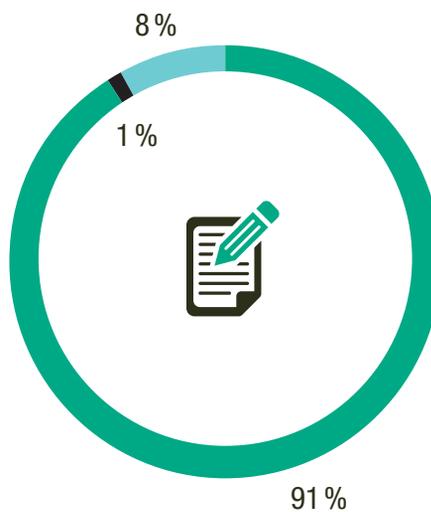
	VALEUR (en milliers de \$)
Appels d'offres publics	629 554,9
Appels d'offres sur invitation	7 712,7
Gré à gré	53 821,4
TOTAL	691 089,0

Exclut les contrats inférieurs à 1 000 \$, les contrats conclus avec un organisme public, ainsi que les engagements contractés dans le cadre d'une entente regroupée d'achats ou de services conclue par le Centre de services partagés du Québec dont la Société peut bénéficier.



RÉPARTITION DE LA VALEUR DES CONTRATS PAR MODE DE SOLlicitATION

Appels d'offres publics	91 %
Gré à gré	8 %
Appels d'offres sur invitation	1 %



Une organisation performante

UN PARC GÉRÉ DE FAÇON OPTIMALE...



Des espaces occupés

Taux d'occupation des immeubles au-dessus de 97 % depuis plus de cinq ans.

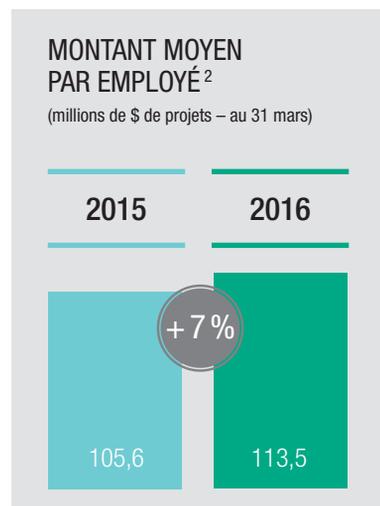
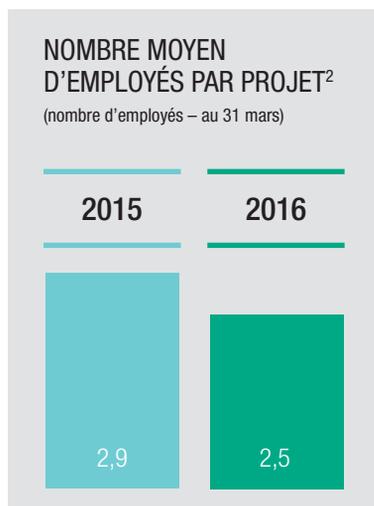
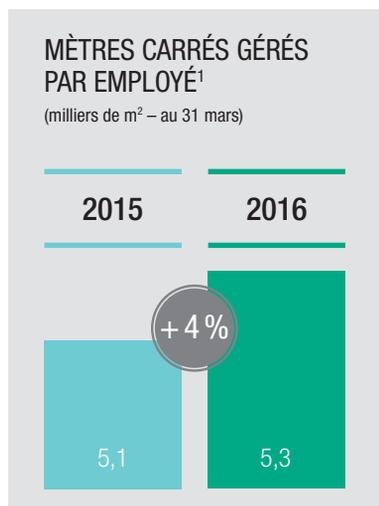
(3 049 253 m² sur une superficie totale de 3 141 564 m²)

... AVEC DES RÉSULTATS DE NÉGOCIATIONS PROBANTS

	CIBLE	2015-2016	2014-2015
Taux de location moyen des bureaux vs taux du marché de Québec*	< au taux du marché (\$/m ²)	SQL : 79 Marché : 127	SQL : 105 Marché : 118
Taux de location moyen des bureaux vs taux du marché de Montréal*	< au taux du marché (\$/m ²)	SQL : 108 Marché : 145	SQL : 102 Marché : 133

* Comparaison des taux de location de base des nouvelles transactions (taux de base annuel pondéré, 12 derniers mois) avec le loyer net affiché des marchés des villes de Québec et de Montréal, pour les immeubles de bureaux. (Source : Raymond Chabot Grant Thornton, Analyse et prévision annuelles du marché des bureaux de Québec, Lévis et Montréal)

UNE PRODUCTIVITÉ EN AMÉLIORATION CONSTANTE



1 Employés de la gestion immobilière, incluant une part proportionnelle du personnel administratif de l'organisation.

2 Employés de la gestion de projets, incluant une part proportionnelle du personnel administratif. Projets de plus de 5 M\$, à l'étude (plusieurs projets à l'étude nécessiteront des ressources additionnelles lorsqu'ils passeront aux étapes suivantes), en planification et en réalisation. Coûts estimés des projets.

10% Diminution de la consommation énergétique

Diminution de 10 % au 31 mars 2016 de la consommation énergétique du parc immobilier en propriété par rapport à l'année de référence 2010-2011*. Consommation de l'année courante (1 089 mégajoules équivalents par mètre carré) en diminution de 2,2 % par rapport à l'exercice précédent (1 113¹ mégajoules au 31 mars 2015).

* La Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 est arrivée à échéance, et n'a pas encore été remplacée. La SQI n'a donc plus de cible gouvernementale en efficacité énergétique à laquelle se conformer. Toutefois, afin de pouvoir mesurer ses efforts, l'organisation a conservé une cible informelle équivalente à laquelle se comparer (réduction de 3 % en 2014-2015 par rapport à 2010-2011).

ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE (AU 31 MARS)



* En fonction de conditions météorologiques équivalentes à 2010-2011.

¹ La consommation normalisée pour l'exercice 2014-2015 diffère de celle présentée dans le précédent rapport annuel (1 110 MJe/m²). L'écart provient de la modification des facteurs de conversion utilisés par l'application Helios Web et d'une modification de la méthode de normalisation. La méthode a été modifiée avec l'approbation du Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

11,9 M\$ Économies réalisées dans les projets livrés

Projets de plus de 5 M\$ livrés au cours de l'exercice, soit un total de plus de 42 M\$ économisés lors des quatre derniers exercices, par rapport aux budgets approuvés.

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	TOTAL
Nombre de projets ¹	10	10	6	12	38
Coût final (M\$) ²	162,0	210,1	149,8	279,8	801,7
Budget approuvé (M\$) ³	166,7	222,3	163,1	291,7	843,8
Écart (M\$) ⁴	-4,7	-12,2	-13,3	-11,9	-42,1
Écart (%)	-2,8 %	-5,5 %	-8,2 %	-4,1 %	-5,0 %

¹ Projets de plus de 5 M\$

² Coût final : coût final réel ou anticipé au 31 mars 2016. À la suite de la livraison d'un projet, il peut s'écouler plusieurs mois, voire quelques années, avant que le coût final réel ne soit établi, notamment en raison de litiges ou de réclamations en cours.

³ Budget approuvé : budget autorisé par l'autorité compétente avant le début de l'étape de réalisation du projet. Le budget approuvé tient compte, le cas échéant, des ajustements associés aux changements de programme dûment autorisés par l'autorité compétente après l'autorisation de réalisation.

⁴ Un écart négatif correspond à une économie réalisée sur le budget approuvé.



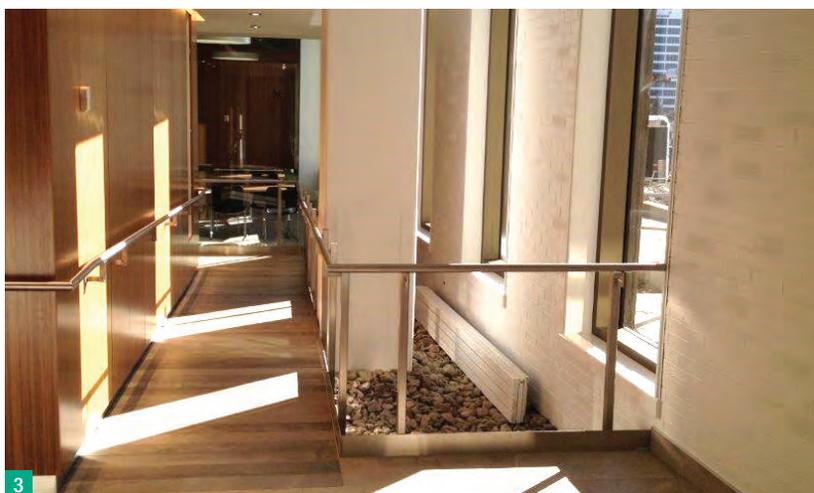
Projets livrés au cours de l'exercice

- 1 Construction d'un établissement de détention à Roberval
 - 2 Construction de la gare fluviale et du terminal à Lévis
- Rénovation et aménagement du Centre de recherche industrielle du Québec, à Québec
 - Conversion du réseau électrique sur la colline Parlementaire, à Québec
 - Réfection de l'enveloppe du Musée de la civilisation, à Québec

- Augmentation de la capacité électromécanique de l'édifice Cyrille-Duquet, à Québec
- Agrandissement des locaux de l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec
- 3 Mise aux normes du 1141, route de l'Église, à Québec
- 4 Construction d'un nouveau pavillon à l'École nationale de police du Québec, à Nicolet
- Centralisation des effectifs de Place Laval et de Trait-Carré et travaux de sécurisation pour Revenu Québec, à Laval
- Réfection de l'enveloppe du 600, rue Fullum, à Montréal
- Requalification de l'immeuble (phase IV) de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, à Montréal



2



3



4

UNE PERFORMANCE FINANCIÈRE CONFORME AUX ATTENTES



Par une saine gestion de la dette à long terme

Soit une réduction de 2,8 % par rapport aux dépenses de 2014-2015

Globalement, les résultats et la situation financière de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2016 sont en adéquation avec le suivi budgétaire effectué tout au long de l'exercice. À cet égard, les résultats dépassent légèrement la cible budgétaire de 2,782 M\$ fixée par le gouvernement.

Par ailleurs, le maintien de la tarification des espaces et des honoraires au niveau de 2011-2012 a fait en sorte que les hausses de dépenses d'exploitation, de taxes foncières et de la masse salariale n'ont pu être facturées aux clients par le loyer d'espace ou aux dépenses capitalisées. L'ensemble de ces éléments a été compensé par une contribution du gouvernement du Québec de 26,7 M\$.

48 861

demandes traitées
par le centre d'appels

(50 174 en 2014-2015, 48 541 en 2013-2014, et 44 970 en 2012-2013 (propriété et location))

46 plaintes

Nombres de plaintes formulées par des utilisateurs des édifices et des services de la Société qui ont nécessité une intervention par le Bureau des plaintes (joignable au 418 644-4542 et plainte@sqi.gouv.qc.ca). Elles concernaient principalement l'exécution des travaux d'entretien et de réparation, le déneigement et l'entretien ménager.

À L'ÉCOUTE DE NOTRE CLIENTÈLE

Centre d'appels

Accessible 24 heures par jour, sept jours par semaine, le centre d'appels permet d'établir un contact direct avec les clients et assure une réponse immédiate aux demandes de service formulées par les occupants relativement au confort, à l'entretien et à la sécurité des immeubles, qu'ils soient en propriété ou en location.



Le taux global de satisfaction à l'égard du traitement des demandes de service (93,8 % en propriété et 89,8 % en location) se maintient au-dessus de 90 % depuis plus de trois ans.



Quelques témoignages de clients satisfaits

Dans un courriel reçu par Steve Rocheleau, technicien en exploitation d'immeubles à la Direction immobilière de la Mauricie et du Centre-du-Québec, à la suite de son intervention rapide au palais de justice de Shawinigan : « Merci. Vous avez agi avec une grande efficacité. »

Donald Tremblay, directeur de la gestion immobilière au ministère de la Justice

Un mot de remerciement adressé à Hamid Temouch, conseiller en sécurité à la Direction de la coordination et du soutien en gestion des immeubles :

« J'aimerais vous remercier personnellement pour la qualité de vos interventions lors de la réalisation du mandat sur la sécurité au 600, boulevard René-Lévesque, pour le Curateur public. Tant au niveau de la démarche d'analyse, des recommandations que de votre présentation au CODIR du Curateur public, votre soutien et votre expertise furent grandement appréciés. »

Pierre Roy, directeur des ressources financières et matérielles au Curateur public du Québec

Concernant les services rendus par Simon Boufers, technicien en exploitation d'immeubles à la Direction immobilière du Nord de Montréal :

« Je voulais simplement vous témoigner de mon appréciation pour votre excellente collaboration pour la sécurité du périmètre. En effet, les demandes faites par mes chefs d'unité ont toujours eu une oreille réceptive de votre part. [...] Les actions ont toujours été prises rapidement dans le but de remédier aux problématiques soulevées. Votre aide nous est très précieuse et je tenais à vous remercier. »

Sylvain Thomas, directeur de service à l'établissement de détention de Montréal

À propos de travaux correctifs apportés par la Direction immobilière du Nord de Montréal à la structure de l'édifice situé au 85, rue de Martigny, à Saint-Jérôme :

« Vous transmettez mes félicitations à M. Corbin et aux membres de son équipe, pour la réalisation des différents travaux affectant la problématique des dalles situées au 85, de Martigny et, en particulier, pour les travaux réalisés au quatrième étage pour les bureaux du DPCP.

Nous n'avons noté aucun inconvénient, aucune problématique et le soutien de son équipe qui a piloté le dossier est digne de mention. »

Richard Beaupré, M.A.P., directeur des services administratifs – Région Centre-du-Québec au Directeur des poursuites criminelles et pénales

Dans un courriel adressé à François Béland, conseiller immobilier à la Direction immobilière de la Mauricie et du Centre-du-Québec, au sujet du rapatriement des bureaux de Télé-Québec à Trois-Rivières, un projet piloté par Serge Trudel, technicien en architecture et en aménagement :

« Vous avez fait de ce projet un succès sur toute la ligne. Depuis hier, les clearview* viennent mettre la touche finale à notre présence comme télévision de l'État québécois dans vos locaux.

Nous sommes enchantés par tout ce que vous avez fait pour nous. Votre soutien et votre professionnalisme resteront gravés en nous à jamais. Un grand merci. »

René-Jean Mercier, directeur des ressources matérielles, de la gestion des applications et du Réseau à Télé-Québec

* Les clearview consistent en des films en PVC coulé, hautement transparents et brillants, pour habiller les fenêtres.

Un mot de remerciement adressé à la Vice-présidence à la gestion de projets Ouest du Québec au sujet, notamment, du projet Édifice Wilder : Espace Danse :

« Permettez-moi de vous remercier très sincèrement pour votre collaboration soutenue et votre implication exemplaire dans la réalisation de projets qui contribuent au développement de la culture au Québec. »

Sylvie Barcelo, sous-ministre
Ministère de la Culture et des Communications

Extrait d'un courriel expédié à la Direction générale de la gestion de projets Est :

« Le projet d'agrandissement du Centre des congrès est complété depuis un peu plus d'un an. Nous sommes heureux de vous faire part de notre satisfaction en rapport avec ce nouveau secteur. En effet, celui-ci répond parfaitement à nos objectifs initiaux, tant au point de vue de la fonctionnalité que de l'esthétisme. [...] Conséquemment, nous tenons à vous remercier pour les efforts soutenus que vous et les membres de votre équipe avez fournis et, plus particulièrement, un merci spécial à la directrice de projet, Madame Martine Goulet. Son professionnalisme, sa rigueur et sa disponibilité ont contribué de façon importante à la réussite du projet. »

Marc Poirier, ing.
Directeur gestion immobilière et soutien aux événements
Société du Centre des congrès de Québec

Une préoccupation constante pour l'entretien de nos immeubles et le maintien d'actifs

La Société est responsable d'assurer la pérennité de l'un des plus grands parcs immobiliers publics du Québec. Elle doit donc maintenir ses actifs dans un état satisfaisant pour en assurer l'intégrité physique et fonctionnelle à long terme. En conformité avec la capacité d'investissement du gouvernement, elle planifie et réalise ses interventions dans une perspective de conservation, en fonction de l'état de chaque immeuble.

Pour les immeubles dont elle est propriétaire, la Société procède à l'inspection régulière de leurs composantes, à leur entretien et à leur réparation, ainsi qu'aux opérations quotidiennes requises afin d'assurer les services aux occupants, la sécurité des lieux et leur durabilité. Les informations recueillies pendant ces diverses interventions servent, par la suite, à évaluer la condition des immeubles, à déterminer les investissements requis en maintien d'actifs et à établir le déficit de maintien d'actifs du parc de la SQI.

Depuis l'exercice précédent, la SQI applique, à l'ensemble de son parc immobilier, son nouveau Cadre de gestion des infrastructures, lequel a été élaboré selon les orientations émises par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Ce faisant, un portrait annuel de l'état du parc immobilier est produit afin d'orienter les investissements et, ainsi, d'assurer la pérennité des infrastructures.



96, montée de Sandy Beach, Gaspé



Édifice Léon-Lambert, Québec



600, rue Fullum, Montréal

ÉVALUATION DE L'INDICE D'ÉTAT DES INFRASTRUCTURES¹

	QUANTITÉ ²	SUPERFICIE ³ (M ²)	ÂGE MOYEN ⁴ (ANNÉES)	INDICE D'ÉTAT ⁵ (%)			INDICE D'ÉTAT MOYEN	DÉFICIT DE MAINTIEN D'ACTIFS ⁶ (M\$)
				ABC	D	E		
Immeubles de bureaux	58	495 730	36	84	11	5	C	85,9
Autres immeubles spécialisés	158	410 670	32	77	16	7	C	38,4
Palais de justice	43	429 770	35	96	2	2	B	21,1
Établissements de détention	13	169 120	28	67	0	33	D	148,0
Postes de la Sûreté du Québec	72	170 390	21	49	42	9	C	22,5
Immeubles non locatifs	2	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
OUVRAGES DE GÉNIE CIVIL								
Stationnements et tunnels	19	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
TOTAL								315,9

¹ Données au 1^{er} décembre 2015 et conformes au Plan annuel de gestion des investissements 2016-2017.

² L'inventaire exclut les baux emphytéotiques, les immeubles en construction et les immeubles loués en vertu de contrats de location-acquisition, notamment l'édifice situé au 3800, rue de Marly, à Québec.

³ La superficie des immeubles, à l'exception des immeubles non locatifs, représente une superficie locative, conformément à la norme BOMA 96.

⁴ L'âge moyen représente l'âge « apparent » des infrastructures. Celui-ci correspond au nombre d'années qu'une infrastructure évoque, compte tenu notamment de son âge chronologique, des travaux réalisés et de son utilité.

⁵ Indice d'état : lettre qui caractérise l'état physique d'une infrastructure ou d'une composante, tel qu'établi par le Secrétariat du Conseil du trésor dans le *Guide d'élaboration et de mise en œuvre des Cadres de gestion des infrastructures publiques*. A, B et C : état satisfaisant; D : mauvais état; E : très mauvais état.

⁶ Le déficit de maintien d'actifs est constitué de l'ensemble des travaux de maintien d'actifs qui auraient normalement dû être réalisés antérieurement à l'inspection. On entend par « maintien d'actifs » tous les travaux ponctuels qui servent à maintenir ou à rétablir l'état physique d'une infrastructure à un niveau permettant la poursuite de son utilisation aux fins auxquelles elle est destinée.



Respecte la cible fixée (< 15 %) pour les immeubles de la SQI.



Projets* (< 5 M\$) amorcés ou terminés au cours de l'exercice, pour une dépense totale de 66,6 M\$.

* Projet de maintien d'actifs : travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique d'une infrastructure afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation aux fins auxquelles elle est destinée, de réduire la probabilité de défaillance ou de contrer sa vétusté physique.

Projet d'amélioration : travaux qui ont pour but d'accroître le potentiel de service d'une infrastructure existante.

Engagée dans l'innovation et dans le développement durable

PRIX Durabilys 2016

La Société québécoise des infrastructures sacrée « promoteur vert » de l'année

La Société québécoise des infrastructures a remporté un important prix dans la catégorie « promoteur vert » lors du Gala d'excellence Durabilys du Conseil du bâtiment durable du Canada – section Québec, qui s'est tenu à Montréal en mars 2016. Présentés en grande première cette année, les Prix Durabilys visent à récompenser et à mettre en lumière les projets, les promoteurs et tous les acteurs en aménagement et en bâtiment durables québécois. Le concours comprend une douzaine de catégories, et la sélection des lauréats est assurée par un jury de professionnels dont l'expérience et l'expertise sont reconnues dans l'industrie du bâtiment.

Un projet de la Société québécoise des infrastructures finaliste pour les prix d'excellence en architecture

Le projet de rénovation, d'agrandissement et de réaménagement du palais de justice de Montmagny était finaliste pour les prix d'excellence en architecture de l'Ordre des architectes du Québec, dans la catégorie « Bâtiments institutionnels publics ». Il figurait ainsi au nombre des projets présélectionnés par le jury, et devenait admissible pour l'obtention du prix du public.

Ces prix soulignent, depuis 1978, la contribution des architectes du Québec à la qualité du cadre bâti, et mettent en valeur les meilleures réalisations architecturales d'ici et d'ailleurs par les architectes québécois.

Rappelons que le projet du palais de justice de Montmagny consistait à conserver un bâtiment patrimonial existant de 950 m² érigé en 1865, et à y ajouter une superficie de 3 410 m², pour un total de 4 360 m². L'agrandissement comprend trois nouvelles salles d'audience, ainsi que de nouveaux espaces pour l'aménagement des services et de bureaux.

22 LEED-NC

Sept nouveaux projets certifiés LEED-NC² (22 projets certifiés au total) :

- **Niveau Certifié** : postes de la Sûreté du Québec de Sainte-Agathe-des-Monts, de Mont-Laurier et de Ville-Marie, ainsi que le centre de traitement de Revenu Québec, à Québec.
- **Niveau Argent** : le garage du Centre de service du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'Amos, le poste de la Sûreté du Québec de Salaberry-de-Valleyfield et le CLSC de Benny Farm, à Montréal.

Douze projets (dont sept terminés), d'une valeur totale de près de 650 M\$, sont en attente de la certification LEED-NC.

82

CERTIFICATIONS BOMA BEST

- 1 nouvelle certification niveau Argent (2535, boulevard Laurier, à Québec)
- 20 certifications renouvelées
- 82 propriétés certifiées au total, dont 21 de niveau Or et trois de niveau Platine

Plus de 164 édifices participent à la collecte multimatière, sur les 347 que possède la Société, parmi lesquels se trouvent les 82 immeubles en propriété certifiés BEST. Par ailleurs, Recyc-Québec ayant mis fin au programme de récupération multimatière *Visez juste !*, la SQI a repris la gestion de la totalité des 52 contrats de récupération en propriété, et a assuré la continuité du service dans les édifices en location en administrant la majorité des contrats à titre temporaire, soit 56. Cette responsabilité sera progressivement transférée aux propriétaires.

Au premier rang des propriétaires immobiliers publics et privés québécois ayant adhéré à BOMA BEST³ (nombre de certifications)

² LEED-NC : le programme LEED-NC (Leadership in Energy and Environmental Design – Nouvelles constructions) repose sur le respect, tout au long du processus de conception et de réalisation du projet, d'exigences environnementales qui touchent l'aménagement du site, la gestion de l'eau et de l'énergie, l'utilisation des ressources et la qualité de l'environnement intérieur.

³ BEST : le programme de certification environnementale BEST (Building Environmental Standards), applicable aux édifices commerciaux et institutionnels en service de BOMA (Building Owners and Managers Association), comprend quatre niveaux de certification établis à partir d'une évaluation de la performance environnementale d'un immeuble au regard de critères tels que l'efficacité énergétique, l'économie de l'eau potable, la récupération multimatière, la saine gestion des déchets de construction et des produits dangereux, l'utilisation de produits sains et recyclés, ainsi que les mesures de qualité de l'environnement intérieur.

2%

Réduction des gaz à effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre des immeubles de la SQI (GES) ont diminué de 2 % (659 tonnes) par rapport à l'année de référence 2009-2010 (cible de réduction de 11 % en 2020, ce qui correspondra à des émissions annuelles de 29 593 tonnes) et de 10,4 % par rapport à l'année 2014-2015 (3 768 tonnes).

Différents facteurs ont influencé les émissions de GES au cours des dernières années et permettent d'expliquer les écarts constatés. En effet, au cours de l'exercice 2015-2016, la SQI a modifié son approche en approvisionnement

Centre d'opération Turcot, Montréal



20

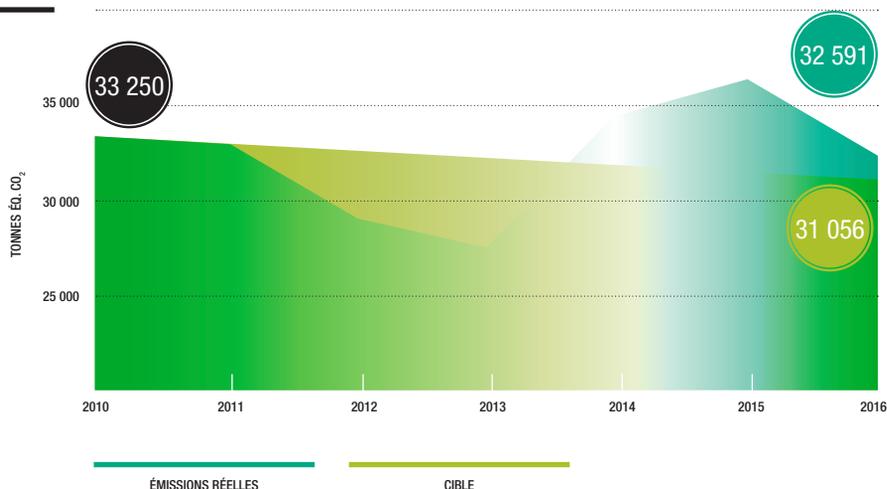
Nombre de projets d'efficacité énergétique complétés

énergétique, en passant d'un approvisionnement en gaz en mode interruptible à un mode continu. La Société a ainsi cessé d'acheter du gaz sur le marché secondaire ou d'utiliser du mazout lors des périodes d'interruption.

De plus, depuis deux ans, la SQI gère l'Institut Leclerc, un établissement de détention loué du gouvernement fédéral, et assume une partie de la consommation énergétique du bâtiment, laquelle représente à elle seule une hausse de 3 % de la consommation totale de gaz naturel du parc.

Nombre de projets d'efficacité énergétique complétés au cours de l'année qui, en complément des 70 projets réalisés depuis l'exercice 2012-2013, contribuent à contenir la hausse de la consommation d'énergie. Ces interventions concernent principalement l'éclairage, les systèmes de contrôle et les appareils de chauffage.

ÉMISSIONS ANNUELLES DE GAZ À EFFET DE SERRE (AU 31 MARS)





MTMDET, parc de la Vérendrye



Un taux de rétention des employés permanents maintenu au-dessus de 95 % depuis trois ans.

355 employés formés

ce qui représente un investissement de 1 % de la masse salariale (année civile 2015).

33 employés accrédités PA LEED

La Société favorise notamment l'obtention, pour son personnel impliqué, de l'agrément professionnel LEED (PA LEED).

Utilisation du bois dans la construction

La contribution de la Société à la mise en valeur du matériau bois dans la construction non résidentielle s'est poursuivie en 2015-2016, alors que plusieurs de ses réalisations font largement usage du bois, tant comme élément structural que comme parement extérieur et revêtement intérieur. Citons, à titre d'exemple, la gare fluviale de Lévis à structure mixte acier-bois (structure du toit et pontage de toiture en bois), le garage du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) du parc de la Vérendrye, à structure en bois et insertion de bois dans le revêtement, ou encore le pavillon d'accueil de l'établissement de détention de Roberval, à structure en bois lamellé-collé et pontage de bois apparent. Enfin, à la suite de sa rénovation, le 1141, route de l'Église, à Québec, intègre des parements intérieurs en bois. Ces édifices s'ajoutent à la liste grandissante de projets bénéficiant des qualités architecturales et écologiques du bois, et témoignent du leadership exercé par la SQI dans l'application de la Charte du bois⁴.

Afin de statuer sur la pertinence d'utiliser le bois dans un projet de construction, les professionnels de la Société utilisent une grille d'aide à la décision élaborée par ses experts. Six projets ont passé le test lors de l'exercice 2015-2016. Cet outil, qui facilite le dialogue et la concertation, a été mis à la disposition des autres donneurs d'ouvrage publics qui, comme la SQI, font partie du comité interministériel de haut niveau sur le bois piloté par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

La SQI a également poursuivi sa collaboration avec l'organisme-conseil Cecobois dans le cadre de la mise au point d'un outil de mesure des émissions de GES des nouveaux bâtiments intégrant du bois.

Enfin, sa participation au comité directeur de la Chaire industrielle de recherche sur la construction écoresponsable en bois de l'Université Laval permet à la Société de développer de fructueux échanges avec divers intervenants du domaine de la recherche appliquée et de l'industrie.

⁴ La Charte du bois, dévoilée en 2015 par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, prône l'exemplarité des donneurs d'ouvrage publics dans l'utilisation du matériau bois dans la construction non résidentielle.

DES PARTENARIATS FRUCTUEUX

La Société maintient un dialogue constant avec les divers acteurs de l'industrie de la construction, notamment par le biais de ses échanges avec les associations et les corporations professionnelles. Elle s'implique également dans le secteur de la recherche, qui touche les créneaux porteurs d'innovation dans ses domaines d'affaires. La SQI a ainsi noué plusieurs partenariats fructueux avec des universités québécoises et autres institutions de recherche et d'enseignement. Ces partenariats offrent des bénéfices réciproques, permettant à ces dernières de mieux s'arrimer avec les attentes des grands donneurs d'ouvrage, et à la Société de bénéficier d'une fenêtre ouverte sur l'évolution des technologies et des processus opérationnels :

- Collaboration avec l'Université Laval pour la création du Centre de formation en développement durable

qui propose un programme de formation continue axé sur les différentes facettes de la construction écoresponsable.

- Partenaire de la Chaire industrielle de recherche sur la construction écoresponsable en bois (CIRCERB, Université Laval), donnant ainsi un accès privilégié aux innovations en matière d'utilisation du matériau bois, applicables dans les projets réalisés en soutien à la Charte du bois.
- Entente avec l'École de technologie supérieure (ETS) à Montréal, qui a soutenu la Société tout au long de l'élaboration de sa stratégie d'implantation du processus de conception intégrée et de modélisation numérique qu'elle a commencé à déployer dans ses projets majeurs de construction (voir à la page suivante).

RÉVISION DU MODÈLE D'AFFAIRES

C'est dans le cadre du Discours sur le budget du 26 mars 2015 que le gouvernement a demandé à la SQI d'examiner de quelle façon elle pourrait optimiser la gestion de ses projets d'infrastructure et de son parc immobilier. Pour répondre à cette demande, la SQI a lancé un chantier de réflexion et d'analyse en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor et certains ministères clients parmi les plus importants. Ces travaux ont été menés en considérant les meilleures pratiques recensées dans des administrations publiques dont les mandats sont similaires à ceux confiés à la SQI. L'impact considérable de l'évolution des technologies sur l'organisation du travail et sur les processus de conception et de réalisation des projets d'infrastructure a, en outre, été considéré. Dans l'optique de renforcer son expertise en matière d'aménagement et de gestion de projets et d'en faire bénéficier ses clients en leur offrant des

solutions innovantes, la SQI a entrepris de mettre en œuvre deux chantiers d'envergure :

- Le déploiement du PCI et du BIM (voir à la page suivante);
- L'élaboration d'un nouveau concept d'aménagement des espaces de travail. Ce concept, inspiré des modèles développés par les organisations publiques les plus progressistes, visera à créer des environnements stimulants tout en permettant d'optimiser l'occupation des espaces et, ainsi, de générer à terme d'intéressantes économies.

Ces chantiers, qui viendront éventuellement s'intégrer au prochain plan stratégique de la SQI, constitueront déjà en 2016-2017 d'importants générateurs d'amélioration.

VERS UN DÉPLOIEMENT PLUS LARGE DU BIM ET DU PCI

BIM

Le BIM (Building Information Modeling) consiste à créer une maquette numérique permettant de visualiser, d'analyser et de valider des caractéristiques physiques et fonctionnelles d'un bâtiment. Il facilite la coordination visuelle et la détection d'interférences entre différents systèmes de construction et sert de plateforme de partage de connaissances et de données, en plus d'être un outil d'aide à la décision durant le cycle de vie d'un projet. L'acronyme BIM est graduellement remplacé par le terme français MDB (modélisation des données du bâtiment), au fur et à mesure que la pratique se développe au Québec.

PCI

Le PCI (Processus de conception intégrée) est une démarche collaborative et multidisciplinaire qui s'amorce dès le démarrage d'un projet, et qui vise à générer, avec une meilleure efficacité, des solutions intégrées, optimales, innovantes et durables.

Le PCI réunit, dans le cadre de séances de travail, l'ensemble des intervenants du projet, soit les concepteurs, les constructeurs, les donneurs d'ouvrage et le client-occupant.

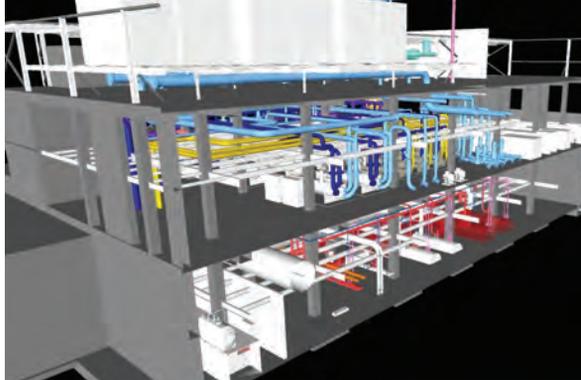
Dans une perspective de gestion optimale des activités de gestion immobilière et de gestion de projets, le recours aux pratiques de réalisation intégrée des projets s'avère désormais incontournable. Ces pratiques, qui ont pour but d'accroître l'efficacité à toutes les étapes du cycle de vie d'une infrastructure, se matérialisent essentiellement grâce à la réduction et, idéalement, à l'élimination de la traditionnelle fragmentation au sein des équipes de projets.

La mise en œuvre des pratiques intégrées et l'adoption de nouveaux modes d'approvisionnement font partie des diverses avenues qui présentent un potentiel de bénéfices importants et un accroissement considérable de l'efficacité dans la réalisation des projets et l'exploitation des bâtiments. De telles pratiques, déployées dans les projets d'infrastructure publique où la SQL est impliquée, peuvent contribuer à conserver et à accroître son leadership en matière de gestion de projets et de gestion immobilière.

C'est pourquoi, au cours de l'exercice, la Société a développé un dossier d'affaires qui sera approuvé par son comité de direction au printemps prochain. Ce dossier d'affaires qui inclut notamment un étalonnage international et une analyse d'options, permettra un déploiement structuré de ce projet avec une portée claire, des coûts d'investissement bien documentés et une démonstration convaincante des bénéfices anticipés.

Principales étapes d'implantation à la Société

- Développement des compétences des équipes et de l'environnement technologique
- Implantation des nouvelles pratiques BIM 3D dans environ 15 projets majeurs d'ici 2021
- Implantation du PCI dans tous les projets majeurs à l'étape de démarrage dès 2016



Perspective coupée, projet du nouveau complexe hospitalier, Québec

DES BÉNÉFICES RECONNUS MONDIALEMENT

Ailleurs dans le monde et dans un contexte de maturité suffisante où elles sont bien maîtrisées, implantées en tandem et bien coordonnées, les pratiques intégrées ont déjà largement démontré les avantages suivants :

- une réduction de 3 à 10 % des coûts de projet;
- une meilleure qualité des projets et une satisfaction de la clientèle accrue (réduction de plus de 50 % des reprises en chantier);
- une réduction de 7 à 19 % de la durée des projets;
- une amélioration de 6 à 28 % de la productivité en chantier;
- une meilleure gestion des actifs immobiliers sur le cycle de vie des infrastructures (quantité et qualité de l'information, réduction des efforts de capture et de gestion de l'information pouvant représenter jusqu'à 5 % des coûts de projet).

- Déploiement progressif de toutes les dimensions du BIM et du PCI, complet dès 2021
- En parallèle à l'implantation du BIM et du PCI, exploration d'autres modes alternatifs de réalisation de projets, et évaluation de leurs avantages

Spécificité du déploiement à la SQI

Le déploiement du BIM et du PCI à la Société est à la fois :

- **Corporatif** : déploiement systématique et encadré dans les projets majeurs plutôt que des initiatives isolées et optionnelles
- **Progressif** : déploiement des diverses dimensions du BIM (des dimensions trois à sept) selon une feuille de route établie en fonction du potentiel de bénéfices et des contraintes
- **Collaboratif** : déploiement élaboré avec les partenaires et ajusté en fonction de l'évolution de la maturité de l'industrie



Palais de justice de Rimouski



Savoir-
rigueur

02

GOVERNANCE ET ÉTHIQUE

- 40 Gouvernance
- 48 Éthique
- 49 Autres exigences

faire



THÉÂTRE DU CONSERVATOIRE D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

En 1824, le juge en chef Jonathan Sewell (1766-1839) fait ériger, à ses frais, une chapelle particulière (Chapel of Ease) sur la rue Saint-Stanislas, située dans l'arrondissement historique du Vieux-Québec, à Québec. Conçue comme desserte de la cathédrale anglicane, qui ne suffit plus à la population grandissante de Québec, la chapelle néoclassique d'inspiration anglaise est construite d'après les plans de l'architecte George Blaiklock (1792-1828), par l'entrepreneur John Philips (vers 1789-1859).

La chapelle ouvre ses portes le 27 novembre 1825. D'une superficie de 1 225 m², elle peut accueillir jusqu'à 700 personnes. Sa façade en pierre de taille joue un rôle important comme modèle en architecture religieuse. Thomas Baillaingé (1791-1859), entre autres, s'en est inspiré lors de la composition de la façade de la basilique Notre-Dame de Québec en 1843.

En 1921, après plusieurs propriétaires successifs, la Trinity Church acquiert la chapelle et y ajoute un deuxième étage en briques.

C'est également à cette époque que le toit à deux versants est remplacé par un toit plat.

Au cours des années 1940, la chapelle est acquise par le gouvernement du Québec afin d'y loger le Conservatoire d'art dramatique. En 1968, le ministère des Affaires culturelles fait construire une toiture mansardée avec trois lucarnes sur le bâtiment adjacent. Le Conservatoire actuel occupe également le bâtiment situé à la gauche de l'ancienne chapelle, qui loge le Théâtre du Conservatoire d'art dramatique depuis quelques années.

Gouvernance

Rapport du conseil d'administration

Mandat du conseil

Le conseil d'administration exerce les fonctions prévues au Règlement intérieur de la Société québécoise des infrastructures («Règlement intérieur») et à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

Composition du conseil

Au 31 mars 2016, le conseil d'administration était composé de 10 membres, dont le président du conseil et le président-directeur général. À l'exception du président du conseil et du président-directeur général, le gouvernement nomme les membres du conseil en fonction du profil de compétences et d'expérience approuvé par le conseil. Les membres du conseil d'administration, sauf ceux provenant du secteur public, sont rémunérés aux conditions déterminées par le gouvernement. Ils ont aussi droit au remboursement des dépenses engagées dans l'exercice de leurs fonctions.

Sommaire des activités du conseil d'administration au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 2016

Pendant la période visée, le conseil d'administration s'est réuni à huit reprises, tandis que les comités ont tenu, au total, dix-sept rencontres. En sus de ses activités récurrentes, le conseil d'administration a adopté le nouveau Règlement intérieur et a appuyé les travaux visant à optimiser la gouvernance de la Société, notamment par la simplification de l'encadrement normatif à la suite des fusions successives d'organismes intervenues. Les membres du conseil d'administration ont aussi adopté le Plan d'action de développement durable 2016-2020 (PADD 16-20) et ont été impliqués dans le cadre des travaux visant la révision du modèle d'affaires de la Société.

Rapport du comité de gouvernance et d'éthique

Mandat du comité

Le comité a pour mandat de formuler des recommandations relativement à la composition et au fonctionnement du conseil d'administration ainsi que de ses comités. Il veille à la bonne gouvernance de la Société et s'assure que les membres du conseil agissent selon de hauts standards de compétence, de transparence et d'intégrité.

Composition du comité

Au 31 mars 2016, le comité de gouvernance et d'éthique était composé de :

Président : François Turenne

Membres : Andrée-Lise Méthot, Gilbert Charland et Alain Fortin

Sommaire des activités du comité de gouvernance et d'éthique réalisées au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 2016

Le comité de gouvernance et d'éthique a tenu cinq rencontres au cours de l'exercice.

Durant cette période, le comité a fait plusieurs recommandations au conseil d'administration, notamment à l'égard de la modification de directives visant la gestion contractuelle et les contrats de services. Le comité a aussi recommandé l'adoption d'un profil de compétences et d'expérience pour les membres du conseil d'administration. Le comité a aussi pris connaissance des résultats de la première évaluation du conseil d'administration, laquelle a permis de dégager quelques pistes de solution en vue de l'optimisation de son fonctionnement.

Au terme de chaque réunion, le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration.

Rapport du comité de vérification

Mandat du comité

Le rôle du comité est d'assister le conseil en vue d'une saine gouvernance au chapitre des contrôles internes, de la communication d'information financière, de la gestion des risques, de l'optimisation des ressources, de la vérification interne, du respect des lois, des politiques et des directives à caractère financier.

Composition du comité

Au 31 mars 2016, la composition du comité était la suivante :

Président : Alain Fortin

Membres : Michèle Bourget, Yvan Gendron et le directeur de l'audit interne

Membre suppléant : François Turenne

Sommaire des activités du comité de vérification réalisées au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 2016

Le comité de vérification s'est réuni à sept reprises au cours de l'exercice.

Dans le cadre de ses travaux, le comité a, entre autres, recommandé au conseil d'administration l'approbation des

différents budgets, des états financiers de la Société, de la programmation annuelle des ressources informationnelles et approuvé un plan annuel d'audit. Le comité a aussi pris connaissance de différents travaux réalisés à l'égard des contrôles et des processus de gestion contractuelle, ainsi qu'en matière de gestion de l'éthique. Le comité a également rencontré les représentants du Vérificateur général du Québec pour discuter de différents sujets, particulièrement des résultats de la vérification annuelle effectuée.

Après chacune de ses réunions, le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration.

Rapport du comité des ressources humaines

Mandat du comité

Le comité a pour mandat d'examiner les enjeux, les orientations, les stratégies et les pratiques générales en matière de gestion des ressources humaines et de formuler des recommandations au conseil d'administration à cet égard.

Composition du comité

Au 31 mars 2016, le comité des ressources humaines était composé des membres suivants :

Présidente : Andrée-Lise Méthot

Membre : Gertrude Bourdon

Membre suppléant : François Turenne

Le 23 février 2016, Maude Thériault a démissionné à titre de membre du conseil.

Sommaire des activités du comité des ressources humaines réalisées au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 2016

Le comité des ressources humaines s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice.

Dans le cadre de ses travaux, le comité a recommandé l'approbation d'une grille d'évaluation pour le président-directeur général. Le comité a aussi été consulté sur différentes questions touchant les conditions de travail des employés.

Après chacune de ses réunions, le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration.

Rapport du comité mixte des services à la clientèle

Mandat du comité

Le comité a notamment pour fonction d'élaborer des orientations concernant les services dispensés aux organismes publics, à les soumettre au conseil d'administration et à en assurer le suivi.

Composition du comité

Au 31 mars 2016, le comité mixte des services à la clientèle était composé de sept membres, dont quatre membres externes issus des ministères et des organismes clients de la Société :

Président : Gilbert Charland

Membres : Sophie D'Amours et Manuelle Oudar

Membres externes :

- **Josée Dumas**, directrice principale de la gestion immobilière, Revenu Québec
- **Richard Dumais**, directeur des ressources matérielles, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- **Luc Desbiens**, directeur général adjoint des infrastructures, ministère de la Santé et des Services sociaux
- **Jean Leclerc**, directeur de la gestion immobilière, ministère de la Sécurité publique

Sommaire des activités du comité mixte des services à la clientèle réalisées au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 2016

Le comité s'est réuni à une seule reprise au cours de l'exercice. Toutefois, les membres du comité ont été impliqués dans les travaux menés par les différents groupes de travail constitués dans le cadre de la révision du modèle d'affaires de la Société.

RELEVÉ DES PRÉSENCES¹

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	CONSEIL D'ADMINISTRATION ² (8 RÉUNIONS)	COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (5 RÉUNIONS)	COMITÉ DE VÉRIFICATION (7 RÉUNIONS)	COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (4 RÉUNIONS)	COMITÉ MIXTE DES SERVICES À LA CLIENTÈLE (1 RÉUNION)
Bourdon, Gertrude	7/8			2/4	
Bourget, Michèle ³	3/8		2/7		
Charland, Gilbert	6/8	3/5			1/1
D'Amours, Sophie	8/8				1/1
Fortin, Alain	8/8	5/5	7/7		
Gendron, Yvan	7/8		4/7		
Méthot, Andrée-Lise	5/8	4/5		4/4	
Meunier, Luc	8/8	5/5	7/7	1/4	
Oudar, Manuelle	8/8				1/1
Thériault, Maude ⁴	7/8			3/4	
Turenne, François	8/8	5/5	7/7	2/4	

¹ Toutes les absences ont été motivées par les membres.

² Séances ordinaires et extraordinaires.

³ Nomination à titre de membre du conseil d'administration de la Société le 11 novembre 2015.

⁴ Démission à titre de membre du conseil d'administration de la Société le 23 février 2016.

Renseignements concernant la rémunération

Administrateurs

Les membres du conseil d'administration, autres que le président-directeur général de la Société et ceux qui sont à l'emploi d'un organisme du secteur public (tel que défini à l'annexe I des Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein) reçoivent une rémunération annuelle ainsi qu'un montant forfaitaire par présence aux séances du conseil, tel que déterminé par décret⁵.

RÉMUNÉRATION VERSÉE AU 31 MARS 2016

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	RÉMUNÉRATION FIXE VERSÉE	RÉMUNÉRATION JETONS	RÉMUNÉRATION TOTALE VERSÉE
MEMBRES RÉMUNÉRÉS			
François Turenne ^{1,2}	21 667,99 \$	9 641,60 \$	31 309,59 \$
Michèle Bourget ^{2,3}	1 272,82 \$	111,00 \$	1 383,82 \$
Alain Fortin ¹	12 545,27 \$	9 706,30 \$	22 251,57 \$
Andrée-Lise Méthot ¹	11 696,24 \$	4 859,05 \$	16 555,29 \$
MEMBRES NON RÉMUNÉRÉS			
Gertrude Bourdon			
Gilbert Charland			
Sophie D'Amours			
Yvan Gendron			
Luc Meunier			
Manuelle Oudar			
Maude Thériault			
TOTAL	47 182,32 \$	24 317,95 \$	71 500,26 \$

1. En assumant la présidence d'un comité, le membre reçoit une somme annuelle additionnelle.

2. Réduction du jeton de présence pour les membres étant rentiers de la fonction publique.

3. Nommée le 11 novembre 2015.

⁵ Décret n° 1164-2013 concernant la rémunération des membres du conseil d'administration de la Société québécoise des infrastructures, (2013) 145 G.O. II, 5486.

Audit externe

Les travaux d'audit externe sont réalisés par le Vérificateur général du Québec; aucuns honoraires ne lui sont versés par la Société.

Rémunération des cinq dirigeants les mieux rémunérés

Conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le tableau qui suit présente la rémunération des dirigeants les mieux rémunérés de la Société.

DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS POUR L'EXERCICE 2015-2016

	RÉMUNÉRATION DE BASE	RÉMUNÉRATION VARIABLE	AUTRES AVANTAGES ¹
Luc Meunier Président-directeur général	317 136 \$	0 \$	33 712 \$
Pierre Babineau Vice-président principal à l'expertise et à la gestion de projets Est du Québec	192 748 \$	0 \$	24 973 \$
Daniel Primeau Vice-président à la gestion de projets Ouest du Québec	180 911 \$	0 \$	24 851 \$
Louise Lambert Vice-présidente aux affaires corporatives et Secrétaire général	180 911 \$	0 \$	23 381 \$
Josée Noreau* Vice-présidente aux services à la gestion et aux opérations	163 585 \$	0 \$	16 668 \$

¹ Peut contenir : contribution de l'employeur au régime de retraite et à l'assurance collective, allocation de stationnement, allocation automobile, cotisation à un ordre professionnel.

* M^{me} Noreau est entrée en fonction le 13 juillet 2015. Par conséquent, sa rémunération versée au cours de l'exercice est de 111 006 \$.

Étalonnage

La comparaison des résultats et des modes en gestion des infrastructures par rapport à ceux d'entreprises publiques ou privées possédant des mandats similaires s'avère une démarche très fructueuse dans une optique d'amélioration continue de la performance. Que ce soit à l'échelle canadienne ou internationale, l'étalonnage des pratiques est un moyen sûr et rentable de prendre connaissance et de bénéficier de l'expérience acquise par des organisations ayant mis en place des approches innovantes. C'est pourquoi la Société réalise des études comparatives de performance récurrentes lui permettant de qualifier et de mesurer les tendances qui se dessinent dans ses domaines d'activités. Elle participe aussi régulièrement à des études d'étalonnage initiées par diverses organisations qui partagent avec elle les données recueillies et les résultats de leurs analyses.

La Société a ainsi mené, auprès des autres juridictions canadiennes, un sondage portant sur plusieurs aspects des pratiques en gestion de projets. Le bilan de ce sondage a été présenté aux administrations participantes lors de la Conférence fédérale-provinciale-territoriale des administrateurs généraux des Travaux publics, qui s'est tenue à Winnipeg les 1^{er} et 2 septembre 2015.

Cette rencontre intergouvernementale a également été l'occasion pour la SQI de faire état des résultats de l'étude annuelle d'étalonnage à laquelle elle participe depuis son adhésion en 2013 au Congrès national des cadres en immobilier public, une organisation qui regroupe 35 des plus importants propriétaires immobiliers publics, à l'échelle fédérale, provinciale et municipale. Cette étude compte quatre indicateurs de performance dont les résultats sont présentés ci-après :

SUPERFICIE UNITAIRE PAR POSTE DE TRAVAIL ET PAR EFFECTIF À TEMPS COMPLET (ETC) DANS LES ESPACES DE BUREAUX

	MOYENNE GÉNÉRALE 2015 ¹
m ² /poste	20,2
m ² /ETC	22,7

¹ Valeur moyenne pour 10 organisations fédérale, provinciale et municipale participantes.

La Société ne dispose pas de données pour cet indicateur. Elle a cependant amorcé des démarches, de concert avec le Secrétariat du Conseil du trésor, afin de pouvoir mesurer précisément les superficies par poste et par ETC de la clientèle occupant ses immeubles, car ce sont des données essentielles pour l'application des normes d'aménagement, notamment en ce qui a trait au ratio d'occupation.

TAUX D'INOCCUPATION DES ESPACES DE BUREAUX¹

	TOUS LES PARTICIPANTS		SQI	
	2014	2015	2014	2015
Propriétés	3,0 %	3,5 %	4,5 %	3,9 %
Locations	1,1 %	1,5 %	2,0 %	1,7 %
Ensemble des superficies	2,0 %	2,5 %	2,8 %	2,3 %

¹ Données provenant de 14 juridictions

Pour plusieurs organisations, la mesure des espaces vacants n'apparaît pas comme un enjeu, ce qui influence la précision des résultats. Se situant en dessous de la moyenne générale, la performance de la SQI est en amélioration alors que les participants, dans l'ensemble, connaissent une augmentation de leur taux d'inoccupation, tout comme le marché canadien qui suit la même tendance.

INDICE DE VÉTUSTÉ¹

TYPE D'IMMEUBLE	MOYENNE GÉNÉRALE ²	MOYENNE SQI
Bureaux	9,6 %	7,0 %
Établissements de détention	5,2 %	10,1 %
Palais de justice	2,8 %	4,8 %
Centres de transport	11,3 %	8,5 %
Maisons d'enseignement	11,0 %	6,0 %
TOTAL	8,0 %	6,8 %

¹ L'indice de vétusté est calculé en divisant le coût des réparations qui devraient être effectuées (le déficit d'entretien) par la valeur de remplacement de l'immeuble.

² Données provenant de 11 organisations fédérales, provinciales et municipales.

Au chapitre de l'indice de vétusté, la Société se situe parfois au-dessus, parfois en dessous de la moyenne des participants selon les catégories, mais la moyenne totale de ses propriétés est inférieure à celle des participants, soit en meilleur état. En ce qui concerne la catégorie « maisons d'enseignement », la Société fournit

uniquement les données relatives aux conservatoires de musique et d'art dramatique, alors que, pour d'autres juridictions, cette catégorie peut inclure des écoles primaires ainsi que des établissements secondaires et post-secondaires. L'âge moyen des immeubles et la méthode employée pour établir le déficit d'entretien peuvent varier selon les juridictions et influencer notablement les résultats.

FRAIS D'EXPLOITATION¹

TYPE D'IMMEUBLE	MOYENNE GÉNÉRALE ² \$/M ²	MOYENNE SQI \$/M ²
Bureaux	94,5	57,1
Établissements de détention	96,9	94,8
Palais de justice	91,9	57,4
Centres de transport	55,9	53,8
Maisons d'enseignement	115,2	65,9
MOYENNE TOTALE	90,9	65,8

¹ Inclut l'entretien ménager et paysager, l'énergie, la sécurité, les réparations mineures et la maintenance.

² Données provenant de 12 organisations fédérales, provinciales et municipales.

En ce qui a trait aux frais d'exploitation des immeubles en propriété, le Québec, représenté uniquement par la SQI, est la province qui a les plus bas coûts au mètre carré parmi les participants à cette étude. La Société se distingue donc à nouveau de façon remarquable. Pour les immeubles de bureaux et les palais de justice, ses coûts sont inférieurs à la moyenne de près de 40 %. Quant aux centres de transport et aux établissements de détention, une catégorie d'édifices particulièrement exigeants sur le plan de l'exploitation, la SQI réussit à maintenir ses dépenses au niveau de la moyenne nationale.

Par ailleurs, la Société pilote également, depuis 2010, auprès des administrations fédérale, provinciale et territoriale, une étude comparative triennale à l'égard de leurs résultats en matière de consommation énergétique, d'émissions de gaz à effet de serre, de taux de roulement du personnel, de ratio entre propriétés et locations (bureaux), ainsi que de ratio d'entretien préventif et curatif. Elle répond ainsi à une des exigences de la LGSE, à savoir d'adopter des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance,

ce qui inclut l'étalonnage avec des entreprises similaires (LGSE, article 15 (15)). Les résultats de la prochaine étude triennale seront présentés lors de l'exercice 2016-2017.

La Société a, de plus, apporté sa contribution à plusieurs sondages et études comparatives au cours de l'exercice. Ainsi, elle a participé à une étude pilotée par l'École nationale d'administration publique pour le compte du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et portant sur les normes applicables au développement durable. Elle a également collaboré avec l'Université du Québec dans le cadre d'un sondage réalisé par la Chaire Ivanhoé Cambridge de l'Université du Québec à Montréal, à la demande de l'Association des commissions scolaires, au sujet des divers modes de gestion des parcs immobiliers.

Par ailleurs, la révision du modèle d'affaires de la Société a impliqué, d'entrée de jeu, la réalisation d'études comparatives destinées à alimenter la réflexion des groupes de travail et à étayer leurs recommandations par une prise en compte des pratiques des organisations les plus progressives. La SQI a ainsi réalisé ou a fait réaliser les études suivantes :

- Comparaison des stratégies d'aménagement de bureaux dans les organisations publiques canadiennes dans le cadre de la modernisation des environnements de travail;
- Étude de balisage auprès d'une douzaine d'administrations du Canada et d'ailleurs dans le monde portant sur les pratiques de gestion immobilière dans le cadre de la révision de la tarification;
- Analyse des étapes du processus de sélection du partenaire privé pour les projets réalisés en mode alternatif au Québec et ailleurs au Canada (Ontario, Colombie-Britannique et Alberta) dans le cadre de l'optimisation des modes en réalisation de projets.

Il est à noter que la plupart des organisations qui participent aux diverses études d'étalonnage sont d'envergures très diverses et disposent de modèles d'affaires et de systèmes d'information différents (ministères, sociétés d'État, municipalités, etc.). Il faut donc accepter de comparer des résultats qui ne sont pas parfaitement homogènes. Dès lors, l'intérêt de ces études réside surtout dans la compréhension de l'impact sur la performance de certaines pratiques ou stratégies. Elles constituent, de ce point de vue, un élément d'aide à la décision, une source d'inspiration et, éventuellement, une occasion d'innover.

Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec

En 2013, le Vérificateur général du Québec a procédé à une vérification de l'optimisation des ressources portant sur les mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance à la Société immobilière du Québec (préalablement à la fusion de celle-ci avec Infrastructure Québec, constituant dès lors la Société).

RECOMMANDATIONS DU VGQ	ACTIONS RÉALISÉES PAR LA SQI
<p>1. S'assurer que le conseil d'administration statue sur les indicateurs à privilégier pour l'évaluation de la performance de la Société et que des résultats probants sont colligés pour l'ensemble d'entre eux.</p>	<p>Le conseil d'administration a statué sur les indicateurs qu'il entend suivre pour évaluer la performance de la Société. Celle-ci a développé un portail d'intelligence d'affaires afin de rendre accessible l'information de gestion nécessaire aux membres du conseil d'administration.</p>
<p>2. S'assurer de disposer d'un portrait complet de l'état du parc immobilier.</p>	<p>Le Cadre de gestion des infrastructures 2015 de la Société a été adopté par le conseil d'administration et déposé au Secrétariat du Conseil du trésor. Ce cadre énonce les conditions, les modalités et les lignes directrices relatives à la planification et à la gestion des investissements consacrés au maintien en bon état et à l'amélioration des infrastructures dont la SQI est propriétaire, à l'exception des immeubles du réseau de la santé et des services sociaux. La responsabilité du maintien de ces actifs incombe au ministère de la Santé et des Services sociaux.</p>
<p>3. S'assurer qu'une information complète concernant la gestion des projets immobiliers, particulièrement pour le réseau de la santé et des services sociaux, est soumise au conseil d'administration.</p>	<p>Les membres du conseil d'administration disposent d'un portail d'intelligence d'affaires contenant de l'information complète portant, entre autres, sur la gestion des projets immobiliers, incluant les projets de la santé et des services sociaux.</p>
<p>4. S'assurer que toute l'information utile pour conclure sur l'efficacité et la performance, incluant les résultats de la démarche d'étalonnage, est transmise au conseil d'administration.</p>	<p>Les membres du conseil d'administration disposent d'un portail d'intelligence d'affaires contenant de l'information complète portant, entre autres, sur la gestion des projets immobiliers, incluant les projets de la santé et des services sociaux.</p> <p>Une présentation de la prochaine démarche d'étalonnage, réalisée au cours de l'exercice 2016-2017, sera faite au conseil d'administration.</p> <p>Pour d'autres renseignements concernant l'étalonnage, voir page 44.</p>
<p>5. S'assurer que l'information publiée dans le rapport annuel permet d'apprécier tous les aspects importants de la performance de la Société, ce qui inclut la comparaison de cette dernière avec celle d'organisations similaires.</p>	<p>Le présent rapport annuel divulgue un certain nombre d'indicateurs et de statistiques relatifs à la performance de l'organisation, notamment dans la section des faits saillants, ainsi que les activités d'étalonnage accomplies au cours de l'exercice passé.</p> <p>Le Rapport annuel 2016-2017 présentera les résultats de l'étude d'étalonnage triennale qui sera réalisée en 2016.</p>

Éthique

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de la Société québécoise des infrastructures

Conformément à la LGSE, les membres du conseil d'administration ont approuvé, en 2014, un code d'éthique et de déontologie qui leur est applicable. Ce code est accessible sur le site Web de la Société (<https://www.sqi.gouv.qc.ca/apropos/Pages/Codes-ethiques.aspx>). Les administrateurs de la Société sont aussi assujettis au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics. Le Secrétariat général de la Société est responsable de la coordination des dossiers en éthique. Ainsi, la secrétaire générale adjointe agit à titre de conseillère à l'éthique. Celle-ci conseille notamment les administrateurs et les dirigeants de la Société sur l'interprétation, l'application et le respect des règles prévues au code. Au cours de l'exercice 2015-2016, aucune situation nécessitant une intervention en matière d'éthique et de déontologie n'est survenue.

Codes d'éthique et de conduite des employés de la Société québécoise des infrastructures

La Société s'est dotée, en 2015, d'un code d'éthique et de conduite qui est applicable aux employés de la Société. Ce code est accessible sur le site Web de la Société (<https://www.sqi.gouv.qc.ca/apropos/Pages/Codes-ethiques.aspx>). À titre de conseillère à l'éthique, la secrétaire générale adjointe conseille les employés de la Société sur l'interprétation, l'application et le respect des règles prévues au code.

Comme le prévoit le code, le comité d'éthique conseille le président-directeur général en cette matière. Lorsqu'un manquement au code est constaté, le comité recueille l'information et recommande au président-directeur général, si le cas le justifie, des mesures et des sanctions. Durant la période visée, aucun manquement aux principes et aux règles énoncés dans le code n'a été signalé.

Autres exigences

Gestion et contrôle des effectifs et renseignements relatifs aux contrats de services

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (LGCE), a été adoptée et sanctionnée le 5 décembre 2014. Elle est entrée en vigueur le même jour, à l'exception de quelques articles.

Aux fins de l'application des mesures prévues à la LGCE, la première période fixée par le Conseil du trésor, en vertu de l'article 11, débute le 1^{er} janvier 2015 et se termine le 31 mars 2016.

Gestion et contrôle de l'effectif

La LGCE prévoit qu'un organisme public doit faire état de l'application des dispositions prévues concernant le dénombrement de ses effectifs dans son rapport annuel. Cet état doit notamment présenter le niveau de l'effectif et sa répartition par catégories d'emploi.

La LGCE prévoit également qu'une période de contrôle de l'effectif s'applique entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 mars 2016.

RÉPARTITION DE L'FFECTIF POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AVRIL 2015 AU 31 MARS 2016

CATÉGORIES	HEURES TRAVAILLÉES	HEURES SUPPLÉMENTAIRES	TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES	NOMBRE D'EMPLOYÉS AU 31 MARS 2016
Personnel d'encadrement	105 609	-	105 609	56
Personnel professionnel	545 102	4 530	549 632	300
Personnel de bureau, technicien et assimilé	719 955	5 304	725 259	391
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	208 875	3 552	212 427	103
Étudiants et stagiaires	10 890	33	10 923	2
TOTAL	1 590 431	13 419	1 603 850	852
Cible du 1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2016			1 640 801	
Écart			36 951	

Contrats de services

Dans le cadre des mesures de contrôle des effectifs appliquées en vertu de la LGCE, la Société est tenue de présenter un tableau sommaire des contrats de services comportant une dépense égale ou supérieure à 25 000 \$.

CONTRATS DE SERVICES COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 25 000 \$ ET PLUS, CONCLUS ENTRE LE 1^{er} AVRIL 2015 ET LE 31 MARS 2016

	NOMBRE	VALEUR
Contrats de services avec une personne physique ¹	17	1 773 974 \$
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique ²	372	211 855 199 \$
Total des contrats de services	389	213 629 173 \$

¹ Les contrats visés sont ceux conclus avec une personne physique exploitant ou non une entreprise individuelle.

² Les contrats visés sont ceux conclus avec une personne morale de droit privé ou une société en nom collectif, en commandite ou en participation.

Rapport de la responsable de l'observation des règles contractuelles

La Société demeure un important donneur d'ouvrage au gouvernement du Québec, octroyant près de 22 000 contrats par année, et ce, principalement pour la réalisation des projets de construction. L'observance des règles gouvernementales, ainsi que le respect des principes d'équité, de transparence et d'accessibilité aux contrats publics s'avèrent essentiels dans un tel contexte opérationnel d'adjudication de contrats.

En fonction depuis juillet 2015, la responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC) de la SQI veille à la conformité des activités contractuelles de l'organisation avec les lois, les règlements et les politiques de gestion en vigueur dans l'appareil public.

Parmi les actions réalisées à ce titre, elle a d'abord formé un comité d'arrimage ayant pour mandat de discuter du rôle du RORC au sein de la Société et des mesures à mettre en place pour pouvoir répondre à la nouvelle directive du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT).

Au cours de l'exercice, la RORC a mis en œuvre divers moyens visant à renforcer l'usage des bonnes pratiques en matière d'octroi de contrats et de gestion contractuelle (formations, publication de 26 Info-Contrat, tournée des directions immobilières, etc.). Elle s'est notamment assurée que tous les employés de la Direction de la gestion contractuelle aient reçu la formation de l'Unité permanente anticorruption (UPAC) portant sur l'intégrité dans les contrats publics et la lutte contre la corruption et la collusion, ainsi que la formation offerte par le Commissaire au lobbying du Québec.

En lien avec la Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux des organismes publics, l'ensemble des mesures demandées par le SCT ont été mises en œuvre au sein de l'organisation, ainsi que les recommandations formulées par l'UPAC en septembre 2015 à l'intention des organismes publics.

Des efforts ont été déployés dans la validation des données saisies dans les différents systèmes d'information de contrats à l'interne afin d'assurer leur intégrité lors des redditions de comptes. Un mécanisme de validation trimestrielle a été mis en place en cours d'année.

Enfin, la RORC a demandé l'examen détaillé du processus de gestion contractuelle en vigueur à la SQI. Ces travaux, amorcés en janvier 2016, visent à dégager les points à améliorer et à élaborer un plan d'action, qui sera mis en œuvre au cours du prochain exercice.

Activités et résultats au regard du Plan d'action de développement durable 2016-2020

Le premier Plan d'action de développement durable 2016-2020 (PADD 16-20) de la Société a été adopté au cours de l'exercice et mis en œuvre le 1^{er} avril 2016. Il peut être consulté sur le site Web de la Société.

Le PADD 16-20 a été préparé conformément à la Loi sur le développement durable, sanctionnée en avril 2006, et aux directives du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il identifie les objectifs gouvernementaux de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (SGDD 15-20) auxquels la SQI entend contribuer. Ce choix a été effectué en fonction de la mission de l'organisation et du contexte dans lequel elle évolue.

Pour la période 2016-2020, la Société contribuera à cinq des 27 objectifs gouvernementaux de la Stratégie. Ces cinq objectifs se déclinent en 11 actions et 17 cibles et indicateurs, ce qui permet d'en assurer le suivi et d'en mesurer l'évolution.

Certaines actions du PADD 16-20 s'inscrivent dans la continuité des pratiques déjà établies, tandis que d'autres constituent de nouveaux défis à relever.

Des actions à poursuivre :

- certification BESt (exploitation durable des immeubles);
- certification LEED-NC (nouvelles constructions);
- réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre;
- mise en œuvre de la Charte du bois;
- mise en valeur du patrimoine immobilier.

De nouvelles actions :

- caractérisation des risques climatiques auxquels font face les propriétés;
- installation d'infrastructures nécessaires à l'implantation de bornes de recharge électrique;
- adoption d'un Guide du bureau vert;
- mise en place d'un outil de gestion du transport collectif;
- organisation d'événements corporatifs écoresponsables;
- formation du personnel aux principes du développement durable.

La mise en œuvre du PADD 16-20 sera soutenue par l'application de plans annuels visant à mobiliser l'ensemble du personnel de la Société.

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

En vertu de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, les ministères, les organismes publics et les municipalités ont l'obligation de produire un plan d'action annuel destiné à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées.

La Société, à titre de responsable de la gestion du parc immobilier gouvernemental, est particulièrement interpellée par cette loi puisque les locaux et les aménagements qu'elle fournit à sa clientèle gouvernementale doivent constituer un environnement physique qui facilite l'intégration des personnes handicapées, qu'elles soient employées de l'État ou bénéficiaires de services gouvernementaux.

En 2015-2016, des interventions visant à réduire ou à éliminer les obstacles physiques étaient prévues dans un immeuble en propriété, ainsi que dans une vingtaine d'immeubles en location.

Lors de rénovations majeures et dans les nouvelles constructions, la SQI applique plusieurs exigences inspirées des principes d'accessibilité universelle, qui vont au-delà des exigences du Code de construction. Dans un souci d'harmonisation, ces exigences sont inscrites au Guide d'application des mesures d'accessibilité dans les bâtiments existants.

Dans les immeubles en propriété, pour l'exercice terminé le 31 mars, un projet a été réalisé, pour un montant de près de 470 000 \$, à l'occasion de la mise aux normes du bâtiment au 1141, route de l'Église, à Québec.

Par ailleurs, pour mieux prendre en charge les appels de service touchant l'accessibilité universelle de son parc immobilier, une catégorie « Accès pour personnes à mobilité réduite » a été créée au centre d'appels. Pour l'exercice 2015-2016, 39 appels de service en lien avec cette catégorie ont été reçus et traités.

Enfin, le Bureau des plaintes n'a pas été sollicité à ce chapitre au cours du dernier exercice.

Égalité en emploi

La Société souscrit au principe d'égalité des chances en emploi. Elle applique un programme d'accès à l'égalité pour les femmes, les Autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées.

Emploi et qualité de la langue française

La qualité de la langue française dans les communications internes et externes constitue une priorité pour la SQI qui est assujettie à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration. Au cours du dernier exercice, sous la gouverne du mandataire de la Société, le comité interne permanent chargé de voir à la mise en œuvre de cette politique a mené à terme ses travaux de rédaction d'un projet d'une nouvelle politique linguistique interne. Pour ce faire, le comité composé de représentants du Secrétariat général ainsi que des directions des communications, des affaires juridiques et de la gestion contractuelle, a tenu une rencontre de coordination et trois séances de travail. Le projet a été transmis à l'Office québécois de la langue française afin d'obtenir ses commentaires. La Société prévoit adopter et diffuser sa nouvelle politique à l'automne 2016.

Par ailleurs, au cours de l'exercice, la Direction des communications a publié, à 20 reprises, dans l'intranet de la SQI, une rubrique linguistique intitulée « La langue dans ma poche ». Ces capsules véhiculent auprès du personnel diverses bonnes pratiques liées à l'usage de la langue française en matière de communication verbale et écrite.

Enfin, pendant la même période, le service d'assistance linguistique offert par une ressource spécialisée de la Direction des communications a répondu à 78 demandes d'information concernant le bon usage de la langue française dans les communications internes et externes de la Société.

Intégration des œuvres d'art

Dans le cadre de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics (1 %), une nouvelle œuvre d'art a été intégrée à un immeuble au cours de l'année financière.

Cette nouvelle œuvre a été intégrée au Pavillon R de l'École nationale de police du Québec, à Nicolet.

La Société compte désormais 236 œuvres d'art public intégrées à ses immeubles.

Ressources informationnelles

Le Programme évolution des services d'affaires (PESA) vise à mettre à la disposition du personnel de la Société des applications intégrées d'information destinées à appuyer et à uniformiser les processus d'affaires.

Ainsi, le PESA contribue à améliorer la productivité, à s'adapter à la complexité grandissante des obligations de reddition de comptes, et à optimiser les investissements. S'inspirant de la tendance mondiale de l'architecture orientée vers les services, le PESA permet de soutenir la modernisation de la Société.

L'exercice 2015-2016 a notamment vu la réalisation du volet d'intelligence d'affaires du PESA. La Société a donc mis en œuvre des tableaux de bord et des indicateurs de gestion dans le but de répondre à ses clients à l'aide de trois niveaux différents d'information de gestion : l'information de niveau stratégique, l'information de niveau tactique et l'information de niveau opérationnel. Le processus de réalisation de la prochaine phase a été amorcé mais la nécessité d'élaborer un repositionnement est apparue en cours de réalisation, provoquant un report de certains déboursés. De plus, d'autres projets ont été priorisés en fonction des besoins d'affaires de la SQI et ont été réalisés, et ce, tant sur le plan du développement des systèmes que sur celui de l'infrastructure technologique.

DÉBOURS PLANIFIÉS ET RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES (RI) POUR LA PÉRIODE 2015-2016 (en milliers de \$)

	DÉBOURS PLANIFIÉS EN RI	DÉBOURS RÉELS EN RI POUR L'EXERCICE	ÉCART
Projets en développement	10 962,6 \$	6 491,2 \$	4 471,4 \$ ¹
Autres activités (continuité et encadrement)	8 890,8 \$	9 701,0 \$	(810,2 \$) ²
TOTAL	19 853,4 \$	16 192,2 \$	3 661,2 \$

Notes :

- ¹ L'écart pour les projets en développement est notamment dû à des projets planifiés non débutés (1 439,5 \$), à la suspension de la phase 5 du projet du PÉSA (1 081,1 \$), au délai dans le démarrage de certains projets (950,2\$), ainsi qu'à une économie dans la réalisation des projets (1 000,6 \$).
- ² L'augmentation des débours dans les autres activités en technologies de l'information découle principalement de la portion opérationnelle et de l'assistance technique budgétées dans l'exercice 2015-2016 pour des projets livrés durant l'exercice précédent, des interventions additionnelles pour conserver certaines technologies plus longtemps, ainsi que la nécessité de maintenir la stabilité et la sécurité des infrastructures de la Société.

NOMBRE DE PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES POUR LA PÉRIODE 2015-2016

	NOMBRE DE PROJETS
En cours au début de l'exercice	6
Projet reporté de l'exercice précédent	1
Démarrés au cours de l'exercice	12
En cours à la fin de l'exercice	2
Terminés au cours de l'exercice	14
Annulés au cours de l'exercice	2
En suspens à la fin de l'exercice	1

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

La Société se conforme à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Par ailleurs, conformément à l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, la SQI rend accessibles, dans son site Web, les documents visés par cet article. On y trouve, entre autres, l'organigramme de la Société, le nom des membres du comité de direction et du conseil d'administration, les services offerts, ainsi que les politiques, les lois, les règlements, les codes d'éthique, les directives, les renseignements relatifs aux frais de déplacement, aux activités de formation et aux baux de location, de même que tout autre document pertinent.

Au cours de l'exercice, la SQI a reçu 31 demandes d'accès à l'information, la plupart portant sur l'obtention de copies de baux, de contrats, de soumissions, de registres, de rapports, de dépenses pour travaux d'aménagement, de rénovation, de réparation ou d'entretien d'édifices, et d'appels d'offres :

- Six demandes ont été partiellement refusées en vertu des articles 14, 21, 22, 23, 24, 25, 28, 35 et 37 de la Loi
- Deux demandes dirigées vers d'autres organismes
- Pour seize demandes, l'information demandée a été communiquée
- Sept demandes sont en cours de traitement
- Aucune demande n'a fait l'objet de refus total de réponse

Onze demandes ont été traitées à l'intérieur de 30 jours, 13 demandes au-delà de 30 jours, et sept demandes sont en cours de traitement.



Performance

Inno

03

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

- 56 Rapport de la direction
- 57 Rapport de l'auditeur indépendant
- 58 États financiers

vation



L'ÉDIFICE LOUIS-CYR

Le palais de justice de Joliette est un excellent exemple, bien préservé, d'édifice gouvernemental de style néoclassique de la seconde partie du XIX^e siècle. Construit de 1859 à 1861, il est l'un des 28 palais de justice ainsi érigés au Bas-Canada par le gouvernement du Canada-Uni. Le palais de justice de Joliette est conforme au plan normalisé de l'architecte du ministère des Travaux publics du Canada-Uni, F. P. Rubidge. Ce plan a servi à la construction de 14 palais de justice du Bas-Canada entre 1859 et 1863. On y trouve une salle d'audience flanquée d'une salle des jurés d'un côté, et de pièces pour les juges, les avocats et les petits jurys de l'autre. À l'étage, des espaces à bureaux occupent le corps central. L'aile arrière, servant de prison, est divisée en cellules.

Le palais de justice est agrandi une première fois en 1916 avec la construction d'une chambre forte de deux étages et de bureaux pour le shérif et pour le Barreau du Québec. En 1930, les systèmes mécaniques du bâtiment sont entièrement remplacés pour mieux répondre à la nouvelle distribution des services. Finalement, l'édifice Louis-Cyr est agrandi une nouvelle fois en 1960 pour répondre aux besoins grandissants dus à l'accroissement de la population du district judiciaire de Joliette.

En 1989, le ministère de la Justice annonce qu'un nouveau palais de justice sera construit à proximité de l'ancien et sera relié à ce dernier par une passerelle. Depuis sa construction dans les années 1990, l'édifice Louis-Cyr est utilisé comme centre administratif pour les services gouvernementaux alors que les activités judiciaires ont été déplacées dans l'annexe moderne (elle-même rénovée en 2009 et certifiée BOMA BEST).

En 1980, le bâtiment est reconnu lieu historique national du Canada. Le 30 avril 1990, le palais de justice de Joliette prend le nom d'édifice Louis-Cyr pour rendre hommage à l'homme fort québécois qui a vécu dans la région pendant plus de 20 ans.

Rapport de la direction

Les états financiers de la Société québécoise des infrastructures, ci-après SQI, ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La SQI reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la SQI, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,



Luc Meunier

Québec, le 16 juin 2016

La vice-présidente aux services à la
gestion et aux opérations,



Josée Noreau

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

AU MINISTRE DES FINANCES

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société québécoise des infrastructures, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires et l'annexe.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances,

et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société québécoise des infrastructures au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,



Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Québec, le 16 juin 2016

État des résultats et de l'excédent cumulé

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

	2016 BUDGET RÉVISÉ (note 27)	2016 RÉEL	2015 RÉEL
REVENUS			
Location d'espaces			
Ministères et organismes	658 405	653 171	645 343
Réseau de la santé et des services sociaux	120 617	121 008	123 736
Autres clients	17 359	17 071	17 441
Stationnements	29 518	30 239	31 058
Aménagements et autres services offerts aux clients	60 000	135 301	91 349
Contribution du gouvernement du Québec		26 687	-
Honoraires de gestion	-	-	3 635
Gain sur cessions d'immeubles	36 318	11	6 809
Gain provenant de l'annulation d'un passif	-	-	20 682
Revenus d'intérêts	9 706	10 367	12 808
Autres	6 542	16 163	6 653
	938 465	1 010 018	959 514
CHARGES			
Loyers et taxes d'affaires sur locations	314 473	314 811	313 086
Frais d'exploitation des immeubles (annexe)	186 671	179 871	175 565
Aménagements et autres services offerts aux clients	59 500	135 550	91 369
Frais financiers (annexe)	143 083	134 137	140 955
Impôts fonciers et taxes d'affaires sur propriétés	88 568	90 852	85 521
Coûts relatifs aux honoraires de gestion	-	-	3 635
Amortissement (annexe)	125 312	123 441	124 493
Frais généraux et administratifs (annexe)	18 076	20 611	20 690
Dépréciations d'immeubles et d'autres immobilisations corporelles (notes 14 et 15)		7 733	-
	935 683	1 007 006	955 314
Excédent annuel	2 782	3 012	4 200
Excédent cumulé au début de l'exercice		434 273	436 750
Excédent cumulé avant versement du dividende		437 285	440 950
Dividende		(6 677)	(6 677)
Excédent cumulé à la fin de l'exercice		430 608	434 273

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

État de la variation de la dette nette

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

	2016 BUDGET	2016 RÉEL	2015 RÉEL
Excédent annuel	-	3 012	4 200
Acquisition d'immeubles	(198 999)	(213 034)	(247 011)
Amortissement des immeubles	143 648	141 922	140 046
Incidence des dispositions d'immeubles et autres		34 024	11 057
	(55 351)	(37 088)	(95 908)
Acquisition des autres immobilisations corporelles	(11 287)	(9 640)	(16 725)
Amortissement des autres immobilisations corporelles	7 106	8 686	9 318
Incidence des dispositions des autres immobilisations corporelles et autres		1 285	218
	(4 181)	331	(7 189)
Augmentation des travaux en cours		(152 463)	(186 174)
Incidence des dispositions des travaux en cours		131 806	85 396
		(20 657)	(100 778)
Variation des stocks		(60)	11
Acquisition de charges payées d'avance		(98 165)	(84 407)
Utilisation de charges payées d'avance		97 715	84 317
		(510)	(79)
Dividende	(6 677)	(6 677)	(6 677)
Augmentation de la dette nette	(66 209)	(61 589)	(206 431)
Dette nette au début de l'exercice		(3 567 067)	(3 360 636)
Dette nette à la fin de l'exercice		(3 628 656)	(3 567 067)

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

État de la situation financière

AU 31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

	2016	2015
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	-	1 105
Immeubles destinés à la vente (note 4)	20 887	-
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme (note 5)	10 000	10 000
Créances		
Liées aux aménagements (note 6)	261 672	243 760
Liées aux projets établissement (note 7)	93 487	71 920
Autres créances (note 8)	134 153	80 166
	520 199	406 951
PASSIFS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	9 095	-
Emprunts temporaires (note 9)	656 263	815 743
Charges à payer et frais courus (note 10)	264 723	240 457
Revenus reportés (note 11)	179 250	194 386
Dettes à long terme (note 12)	2 885 564	2 568 248
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 13)	153 960	155 184
	4 148 855	3 974 018
Dette nette	(3 628 656)	(3 567 067)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immeubles (note 14)	3 880 611	3 843 523
Autres immobilisations corporelles (note 15)	62 648	62 979
Travaux en cours (note 16)	201 197	180 540
Stocks	834	774
Charges payées d'avance	3 975	3 525
	4 149 265	4 091 341
Capital-actions (note 17)	90 001	90 001
Excédent cumulé (note 18)	430 608	434 273

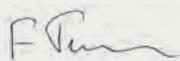
Obligations contractuelles (note 24)

Éventualités (note 25)

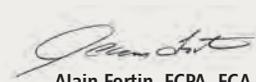
Événement postérieur à la date des états financiers (note 26)

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



François Turenne
Président du conseil d'administration



Alain Fortin, FCPA, FCA
Président du comité de vérification

État des flux de trésorerie

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

	2016	2015
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent annuel	3 012	4 200
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Ajustement des dettes au taux effectif	1 321	1 379
Gain provenant de l'annulation d'un passif	-	(20 682)
Gain sur cessions d'actifs	(11)	(6 809)
Dépréciations d'immeubles et d'autres immobilisations corporelles	7 733	-
Amortissement des immeubles	141 922	140 046
Amortissement des autres immobilisations corporelles	8 686	9 318
Virement des revenus reportés	(6 823)	(6 812)
	155 840	120 640
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement (note 20)	(33 315)	(62 297)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	122 525	58 343
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immeubles	(172 549)	(201 757)
Acquisition des autres immobilisations corporelles	(11 211)	(9 801)
Produit de disposition des immeubles	6 700	18 147
Produit de disposition des immeubles destinés à la vente	-	1 755
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(177 060)	(191 656)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dividende versé	(6 677)	(6 677)
Variation des emprunts temporaires	(159 480)	383 344
Remboursement des dettes relatives aux contrats de location-acquisition	(293)	(600)
Dettes à long terme effectuées	450 040	-
Dettes à long terme remboursées	(239 255)	(237 737)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	44 335	138 330
(Diminution) Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(10 200)	5 017
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	1 105	(3 912)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	(9 095)	1 105

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires au 31 mars 2016

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société québécoise des infrastructures (SQI) est une compagnie à fonds social constituée le 13 novembre 2013 par la *Loi sur les infrastructures publiques* (RLRQ, chapitre I-8.3). Elle a pour mission, d'une part, de soutenir les organismes publics dans la gestion de leurs projets d'infrastructure publique et, d'autre part, de développer, maintenir et gérer un parc immobilier qui répond à leurs besoins, principalement en mettant à leur disposition des immeubles et en leur fournissant des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière.

Elle a également pour mission de posséder, et d'en faire la location, moyennant considération, des biens utilisés ou qui doivent être utilisés par un établissement public du réseau de la santé et des services sociaux visé à la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2) ou à la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris* (RLRQ, chapitre S-5) ou toute autre personne, société ou association désignée à cette fin par le ministre de la Santé et des Services sociaux ou par le gouvernement.

La SQI loge la majorité des ministères et organismes gouvernementaux, à l'exception notamment des réseaux de l'éducation et, à ce titre, elle est présente sur l'ensemble du territoire québécois.

En vertu de l'article 984 de la *Loi sur les impôts du Québec* (RLRQ, chapitre I-3) et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* (L.R.C. (1985), chapitre 1 (5^e suppl.)), la SQI n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la SQI utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de la SQI, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimations sont la durée de vie utile des immeubles et des autres immobilisations corporelles, la juste valeur des immeubles achetés pour une contrepartie symbolique ou nulle, les courus relatifs aux contrats de construction présentés dans les charges à payer et frais courus ainsi que les obligations relatives aux congés de maladie. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

Actif, passif et résultats liés aux stationnements

La SQI a confié le mandat de gestion de ses stationnements à un concessionnaire. Les états financiers de la SQI intègrent dans chaque poste concerné les éléments d'actif, de passif et des résultats afférents à leur gestion.

Partenariat

La SQI est partenaire dans une société en nom collectif, la Société Bon Pasteur s.e.n.c. Les activités principales de cette société touchent l'exploitation et la gestion de deux édifices destinés à la location de locaux commerciaux et résidentiels. La participation dans Société Bon Pasteur s.e.n.c., un partenariat autre que commercial, est comptabilisée selon la méthode de consolidation proportionnelle. Selon cette méthode, les états financiers regroupent la quote-part de chacun des éléments de l'actif, du passif, des revenus et des charges du placement relatif à la Société Bon Pasteur s.e.n.c.

Notes complémentaires au 31 mars 2016 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

REVENUS

Location d'espaces

Les revenus de location d'espaces sont constatés mensuellement selon l'écoulement du temps conformément aux ententes d'occupation et baux signés entre la SQI et ses clients.

Aménagements et autres services offerts aux clients

Les revenus d'aménagements et autres services offerts aux clients sont constatés selon la méthode de l'achèvement des travaux.

Les revenus d'intérêts tirés des créances liées aux aménagements sont comptabilisés en fonction de la durée des créances connexes selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Paiements de transfert

Les paiements de transfert se composent de contributions reçues de gouvernements pour l'acquisition d'immeubles ou pour couvrir les charges d'exploitation immobilière, ainsi que de transferts d'immeubles par des gouvernements lorsque la contrepartie est symbolique ou nulle. Les paiements de transfert non assortis de stipulations sont comptabilisés aux postes « Revenus autres » et « Contribution du gouvernement du Québec » à l'état des résultats lorsque le transfert est autorisé et que la SQI a satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant. Les paiements de transfert assortis de stipulations créant une obligation qui répond à la définition d'un passif pour la SQI sont comptabilisés à titre de « Revenus reportés » à l'état de la situation financière lorsque le transfert est autorisé et que la SQI a satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant. Les revenus reportés sont imputés aux « Revenus autres » à mesure que les conditions relatives aux passifs sont remplies. Les paiements de transfert attribuables aux terrains sont comptabilisés aux revenus dans l'année d'acquisition.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Catégorie et évaluation

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme ainsi que les créances à l'exception du montant à recevoir de 6,1 millions de dollars du ministère de la Santé et des Services sociaux présenté à la note 8 et des taxes à la consommation sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts temporaires, les charges à payer et frais courus à l'exception des déductions à la source, de la provision pour congés de maladie, des taxes à la consommation et du passif au titre des sites contaminés, les dettes à long terme et s'il y a lieu, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Entente de partenariat public-privé

Cette entente de partenariat public-privé se veut un contrat à long terme par lequel la SQI s'associe avec un partenaire privé, avec financement de la part de ce dernier, à la conception, à la construction et à l'exploitation du bien. Le bâtiment et la dette correspondante s'y rattachant sont comptabilisés à l'état de la situation financière lorsque les risques et les avantages associés à la propriété du bien relatif à cette entente sont transférés à la SQI et ce, au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Le coût du bâtiment découlant de cette entente correspond au moindre de la valeur actualisée des flux de trésorerie liés à cet actif et de sa juste valeur.

Notes complémentaires au 31 mars 2016 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la SQI consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse et les placements rachetables ou facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Immeubles destinés à la vente

Les immeubles en exploitation sont présentés comme étant destinés à la vente si la direction a approuvé la mise en œuvre d'un plan de vente, à un prix raisonnable, et si la constatation de la vente est probable dans un délai d'un an.

Les immeubles destinés à la vente sont évalués au moindre du coût amorti et de leur valeur recouvrable nette. Une fois les immeubles classés à titre d'actifs destinés à la vente, aucun amortissement les visant n'est comptabilisé.

PASSIFS

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs gouvernementaux à prestations déterminées, compte tenu que la SQI ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés. Le solde de cette provision est inclus au poste « Charges à payer et frais courus » de l'état de la situation financière.

Provision pour vacances

Les obligations découlant des congés de vacances dus aux employés de la SQI sont comptabilisées à titre de passif. La charge annuelle est comptabilisée selon les avantages gagnés par les employés au cours de l'exercice. La provision n'est pas actualisée car la SQI estime que les vacances sont majoritairement prises dans l'exercice suivant. Le solde de cette provision est inclus au poste « Charges à payer et frais courus » de l'état de la situation financière.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immeubles

En exploitation

Les immeubles en exploitation sont comptabilisés au coût ou à la juste valeur lorsque la contrepartie est symbolique ou nulle et qu'elle peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Le coût d'acquisition d'un immeuble comprend le prix d'achat de l'immeuble et les autres frais d'acquisition tels que les frais d'étude, les frais juridiques, les frais d'arpentage et les droits de mutation.

L'amortissement des bâtiments est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire de manière à amortir complètement le coût des bâtiments sur des périodes variant de 5 à 75 ans. Les réparations majeures effectuées sur les immeubles en exploitation et sur les immeubles loués en vertu de contrats de location-acquisition sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des périodes variant de 5 à 50 ans.

L'amortissement des immeubles loués en vertu de contrats de location-acquisition est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire de manière à les amortir complètement sur des périodes variant de 25 à 50 ans.

Notes complémentaires au 31 mars 2016 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

Les œuvres d'art qui sont acquises en vertu de la « Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics » sont capitalisées au coût du bâtiment.

Les coûts d'amélioration et d'aménagement qui se rapportent aux terrains et les coûts ajoutés aux bâtiments détenus par baux emphytéotiques sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire pour une période équivalant au moindre de leur durée de vie ou de la durée du bail emphytéotique.

En construction

Les immeubles en construction comprennent les projets de construction reliés au développement, à l'amélioration ou aux réparations majeures. Le coût de construction comprend les coûts directs de construction tels que les coûts de travaux, les coûts d'honoraires internes et externes, les intérêts des emprunts temporaires ainsi que les coûts indirects spécifiquement imputables aux projets.

Autres immobilisations corporelles

Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Améliorations locatives	3 à 25 ans
Équipement	3 à 10 ans
Mobilier et équipement en location	3 à 10 ans
Développements de systèmes informatiques	5 et 10 ans

Moins-values des immeubles et autres immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la SQI de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont comptabilisées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise de valeur n'est constatée.

Travaux en cours

Les travaux en cours représentent les projets d'aménagement inachevés devant être facturés à la fin des travaux. Ces travaux sont enregistrés au coût.

Stocks

Les stocks se composent de pièces de rechange pour l'entretien et les réparations des immeubles qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

3. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2016	2015
(Découvert bancaire) Encaisse	(9 901)	505
Placement à court terme	806	600
	(9 095)	1 105

4. IMMEUBLES DESTINÉS À LA VENTE

	2016	2015
Terrains	5 452	-
Bâtiments	15 435	-
	20 887	-

Notes complémentaires au 31 mars 2016 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

5. SOMMES À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LIÉES À LA DETTE À LONG TERME

En vertu de sa loi, la SQI dépose au Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec géré par le ministère des Finances, des sommes dédiées au remboursement d'une dette obligataire qui est de l'ordre de 10,0 millions de dollars (2015 : 10,0 millions de dollars). Le capital de 10,0 millions de dollars sera remboursé en 2019 à même le fonds d'amortissement. Ces sommes ont généré un rendement garanti de 1,0 % (2015 : 2,1 %) fixé annuellement par convention d'opération d'échange de taux d'intérêt échu au 31 mars 2016.

6. CRÉANCES LIÉES AUX AMÉNAGEMENTS

Effets à recevoir des ministères et organismes, remboursables par mensualités comprenant le capital et les intérêts, portant intérêt aux taux de 2,15 % à 7,05 % (2015 : 2,15 % à 7,05 %), échéant entre 2017 et 2031.

Le montant estimatif des encaissements en capital se détaille comme suit :

EXERCICE	
2017	35 360
2018	32 150
2019	29 277
2020	24 881
2021	20 664
2022 et suivants	119 340
	261 672

7. CRÉANCES LIÉES AUX PROJETS ÉTABLISSEMENT

Les créances liées aux projets établissement du réseau de la santé et des services sociaux comprennent tous les coûts directs majorés des honoraires de gestion et des intérêts, calculés au taux des acceptations bancaires d'un mois majoré de 0,05 %, liés aux projets de construction confiés à la SQI.

8. AUTRES CRÉANCES

	2016	2015
Clients	72 101	39 593
Contribution du gouvernement du Québec	26 687	-
Autres*	27 486	34 879
Taxes à la consommation	7 879	5 694
	134 153	80 166

* De ce montant à recevoir, un montant de 6,1 millions de dollars (2015 : 6,3 millions de dollars) est à recevoir à titre de loyer du ministère de la Santé et des Services sociaux pour et au nom des établissements, sans intérêt, selon un calendrier de versements prédéterminés échéant en 2033.

Les montants à recevoir au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

EXERCICE	
2017	95 011
2018	1 829
2019	3 487
2020	2 028
2021	2 124
2022 et suivants	29 674
	134 153

Notes complémentaires au 31 mars 2016 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

9. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Le gouvernement du Québec a autorisé, par décret, la SQI à instituer un régime d'emprunts valide jusqu'au 30 juin 2018, lui permettant d'effectuer de nouveaux emprunts à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou du ministre des Finances, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, jusqu'à concurrence d'un montant total de 1 828,0 millions de dollars (2015: 2 000,0 millions de dollars). Au 31 mars, la portion utilisée du régime d'emprunt s'élève à 956,9 millions de dollars.

Les emprunts temporaires de la SQI portent intérêt au taux moyen de 0,84 % (2015: 1,05 %) et ont des échéances s'échelonnant du 1^{er} avril 2016 au 19 juillet 2016.

La SQI dispose auprès d'une institution financière d'une marge de crédit de 200,0 millions de dollars laquelle est incluse dans les limites prévues au régime d'emprunts mentionné précédemment (2015: 210,0 millions de dollars auprès de deux institutions financières). Cette marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel et est renouvelable annuellement. Le crédit doit servir au financement des besoins généraux de la SQI. Au 31 mars, le taux préférentiel est de 2,70 % (2015: 2,85 %). Le solde de la marge de 200,0 millions de dollars au 31 mars est nul (2015: nul auprès des deux institutions financières).

10. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2016	2015
Fournisseurs	190 737	173 550
Intérêts courus sur emprunts	40 756	39 253
Salaires et provision pour vacances (note 19)	14 575	14 022
Déductions à la source et provision pour congés de maladie (note 19)	11 110	10 577
Taxes à la consommation	5 455	983
Passif au titre des sites contaminés	2 090	2 072
	264 723	240 457

11. REVENUS REPORTÉS

	2016	2015
Contributions	93 111	96 155
Apports reportés relatifs aux plus-values – Réseau de la santé et des services sociaux	55 235	58 769
Aménagements et autres services offerts aux clients	18 445	26 017
Loyers	9 876	10 788
Honoraires	2 583	2 657
	179 250	194 386

Notes complémentaires au 31 mars 2016 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

12. DETTES À LONG TERME

	2016	2015
Obligation au taux effectif de 11,00 % garantie par le gouvernement du Québec, échéant en 2019	10 000	10 000
Billets dus au ministre des Finances aux taux effectifs de 2,15 % à 10,27 %, échéant de 2017 à 2049	2 710 145	2 471 521
Billets dus à Financement-Québec aux taux effectifs de 8,32 % à 9,38 %, échéant de 2018 à 2019	207	383
Emprunts aux taux effectifs de 3,8 % à 5,26 %, garantis par des hypothèques immobilières, échéant de 2018 à 2023	7 474	8 460
Effets à payer à taux et à échéances variables	40 292	5 871
Dettes relative au projet du Centre de détention de Sorel-Tracy réalisé en partenariat public-privé, au taux de 3,972 %, échéant en juillet 2043	117 446	72 013
	2 885 564	2 568 248

Le montant des paiements en capital à effectuer, excluant les sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme, se détaille comme suit :

	Dettes découlant d'une entente de partenariat public-privé	Autres dettes à long terme	TOTAL
EXERCICE			
2017	26 581	157 798	184 379
2018	2 020	64 707	66 727
2019	2 102	61 866	63 968
2020	2 187	65 351	67 538
2021	2 276	61 314	63 590
2022 et suivants	82 280	2 363 749	2 446 029
	117 446	2 774 785	2 892 231

13. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

La SQI loue des immeubles auprès du secteur privé en vertu de contrats de location-acquisition pour l'acquisition d'espaces à offrir en location.

	2016	2015
Paiements minimaux exigibles	681 885	704 959
Moins : Intérêts aux taux de 3,71 % à 12,52 %	(187 018)	(196 485)
Frais accessoires	(340 907)	(353 290)
	153 960	155 184

Les paiements minimaux exigibles que la SQI devra payer en vertu de contrats de location-acquisition se détaillent comme suit :

EXERCICE	
2017	22 585
2018	23 748
2019	23 854
2020	22 320
2021	21 626
2022 et suivants	567 752
	681 885

Notes complémentaires au 31 mars 2016 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

14. IMMEUBLES

	Terrains	Bâtiments	Immeubles loués en vertu de contrats de location-acquisition	Réparations majeures	2016	2015
COÛT						
Solde au début	238 214	4 590 554	166 810	472 789	5 468 367	5 233 526
Acquisitions	1 655	166 505	-	44 874	213 034	247 011
Dispositions	(5 645)	(28 441)	(4 577)	(4 923)	(43 586)	(12 170)
Dépréciations	-	(7 250)	-	-	(7 250)	-
Solde à la fin	234 224	4 721 368	162 233	512 740	5 630 565	5 468 367
AMORTISSEMENT CUMULÉ						
Solde au début	-	1 474 850	18 533	131 461	1 624 844	1 485 911
Amortissement	-	111 257	5 211	25 454	141 922	140 046
Incidence des dispositions	-	(11 183)	(3 661)	(1 224)	(16 068)	(1 113)
Incidence des dépréciations	-	(744)	-	-	(744)	-
Solde à la fin	-	1 574 180	20 083	155 691	1 749 954	1 624 844
Valeur nette comptable	234 224	3 147 188	142 150	357 049	3 880 611	3 843 523

Le total des immeubles inclut :

- des terrains cédés par baux emphytéotiques pour un montant de 10,3 millions de dollars (2015 : 9,1 millions de dollars).
- des immeubles en cours de construction pour un total de 351,2 millions de dollars (2015 : 303,2 millions de dollars), dont 300,0 millions de dollars (2015 : 262,8 millions de dollars) pour des bâtiments et 51,2 millions de dollars (2015 : 40,4 millions de dollars) pour des réparations majeures. Le montant de 300,0 millions de dollars de bâtiments inclut un montant de 115,8 millions de dollars (2015 : 67,9 millions de dollars) pour un bâtiment en construction découlant d'une entente de partenariat public-privé. Aucune dépense d'amortissement n'est associée à ces immeubles.

Les réparations majeures incluent un coût de 28,5 millions de dollars (2015 : 24,9 millions de dollars) pour des immeubles loués en vertu de contrats de location-acquisition et un amortissement cumulé de 20,1 millions de dollars (2015 : 18,6 millions de dollars).

Les dispositions s'élevaient à 43,6 millions de dollars (2015 : 12,2 millions de dollars), dont un montant de 20,9 millions de dollars représente un transfert aux immeubles destinés à la vente (2015 : nul).

Au 31 mars, les acquisitions comprennent un montant de 44,6 millions de dollars à payer (2015 : 51,1 millions de dollars).

Au cours de l'exercice, des frais généraux et administratifs de 8,3 millions de dollars (2015 : 9,9 millions de dollars) et des frais financiers de 1,5 million de dollars (2015 : 2,2 millions de dollars) ont été capitalisés dans le coût des immobilisations.

Notes complémentaires au 31 mars 2016 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

15. AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Améliorations locatives	Équipement	Mobilier et équipement en location	Développements de systèmes informatiques	2016	2015
COÛT						
Solde au début	57 599	30 130	43 957	22 311	153 997	150 723
Acquisitions	1 171	1 849	596	6 024	9 640	16 725
Dispositions	(43)	(921)	-	-	(964)	(13 451)
Dépréciation	-	-	-	(1 227)	(1 227)	-
Solde à la fin	58 727	31 058	44 553	27 108	161 446	153 997
AMORTISSEMENT CUMULÉ						
Solde au début	17 773	23 197	43 869	6 179	91 018	94 933
Amortissement	3 625	2 542	47	2 472	8 686	9 318
Incidence des dispositions	(36)	(870)	-	-	(906)	(13 233)
Solde à la fin	21 362	24 869	43 916	8 651	98 798	91 018
Valeur nette comptable	37 365	6 189	637	18 457	62 648	62 979

Le total des autres immobilisations corporelles inclut des immobilisations en cours de construction ou en développement pour un total de 2,3 millions de dollars (2015: 1,9 million de dollars), dont 0,2 million de dollars (2015: 0,1 million de dollars) pour des améliorations locatives, 0,1 million de dollars (2015: 0,1 million de dollars) pour des équipements et 2,0 millions de dollars (2015: 1,7 million de dollars) pour des développements de systèmes informatiques. Aucune dépense d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.

Au 31 mars, les acquisitions comprennent un montant de 1,1 million de dollars à payer (2015: 2,6 millions de dollars).

Au cours de l'exercice, des frais généraux et administratifs de 1,7 million de dollars (2015: 1,5 million de dollars) ont été capitalisés dans le coût des autres immobilisations corporelles.

Notes complémentaires au 31 mars 2016 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

16. TRAVAUX EN COURS

Dans le solde des travaux en cours présenté à l'état de la situation financière, des frais généraux et administratifs de 9,0 millions de dollars (2015 : 10,5 millions de dollars) et des frais financiers de 1,0 million de dollars (2015 : 1,0 million de dollars) ont été capitalisés.

17. CAPITAL-ACTIONS

Les actions de la SQI sont détenues par le ministre des Finances.

	2016	2015
Autorisé :		
300 000 actions d'une valeur nominale de 1 000 \$ chacune		
Émis et payé :		
90 001 actions	90 001	90 001

18. EXCÉDENT CUMULÉ

	2016	2015
Portion de l'excédent cumulé liée à un non-appariement des revenus de la clientèle du réseau de la santé et des services sociaux*	218 283	208 256
Excédent cumulé résiduel	212 325	226 017
	430 608	434 273

* Les revenus de la clientèle du réseau de la santé et des services sociaux, établis conformément aux normes et attributions de subventions «loyers établissement du réseau-SQI» sont constatés sur l'ensemble du service de la dette relatif à son parc immobilier. Les charges correspondantes, liées principalement à l'amortissement des immobilisations et aux intérêts, sont réparties sur une période supérieure, ce qui entraîne un non-appariement des revenus et des charges.

L'excédent cumulé lié au non-appariement des revenus de la clientèle du réseau de la santé et des services sociaux est lié aux charges futures rattachées à ces immobilisations qui seront supérieures aux revenus à compter de l'exercice 2033-2034.

19. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la SQI participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) administrés par un organisme du gouvernement du Québec. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2016, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 10,50 % à 11,12 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS qui fait partie du RRPE est demeuré à 14,38 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73 % au 1^{er} janvier 2016 (5,73 % au 1^{er} janvier 2015) de la masse salariale admissible qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi, la SQI verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2016 correspondant à 11,46 % de la masse salariale admissible (11,46 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2015).

Les cotisations de la SQI, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 5,0 millions de dollars (2015 : 4,6 millions de dollars). Les obligations de la SQI envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Notes complémentaires au 31 mars 2016 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

Obligations relatives aux congés de maladie

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à la SQI. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Les hypothèses économiques à long terme utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des obligations sont les suivantes :

	2016	2015
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %
Taux d'actualisation	2,17 %	2,01 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	Entre 4 et 32 ans	Entre 5 et 32 ans

Provision pour congés de maladie et vacances

	Maladie	Vacances	2016	2015
Solde au début	7 199	6 766	13 965	12 258
Charge de l'exercice	2 290	6 128	8 418	9 737
	9 489	12 894	22 383	21 995
Moins :				
Prestations versées au cours de l'exercice	2 690	6 205	8 895	8 030
Solde à la fin	6 799	6 689	13 488	13 965

Notes complémentaires au 31 mars 2016 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

20. INFORMATION SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement

	2016	2015
ACTIFS FINANCIERS		
Créances liées aux aménagements	(17 912)	(21 305)
Créances liées aux projets établissement	(21 567)	(28 950)
Autres créances	(19 167)	44 612
ACTIFS NON FINANCIERS		
Travaux en cours	1 840	(71 681)
Stocks	(60)	11
Charges payées d'avance	(450)	(90)
PASSIFS		
Charges à payer et frais courus	32 314	3 105
Revenus reportés	(8 313)	12 001
	(33 315)	(62 297)
Intérêts payés	132 129	143 452

Opérations non monétaires exclues de l'état des flux de trésorerie

	2016	2015
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Sommes à recevoir de Financement-Québec suite aux transferts de prêts	-	21 436
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme	-	14 400
Autres créances	(34 820)	-
Travaux en cours	(22 497)	(29 097)
	(57 317)	6 739
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immeubles	(47 893)	(48 271)
Acquisition d'immeubles loués en vertu de contrats de location-acquisition	931	(3 004)
Acquisition des autres immobilisations corporelles	-	(6 395)
	(46 962)	(57 670)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	(931)	3 004
Dette découlant d'une entente de partenariat public-privé	70 390	77 351
Dettes à long terme effectuées	34 820	8 976
Dettes à long terme remboursées	-	(38 400)
	104 279	50 931

Notes complémentaires au 31 mars 2016 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

21. PARTENARIAT DANS LA SOCIÉTÉ BON PASTEUR S.E.N.C.

Au 31 mars, la quote-part de chacun des éléments de la Société Bon Pasteur s.e.n.c. comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle se détaille comme suit :

	2016	2015
Actif	17 309	17 405
Passif	7 416	8 382
Capitaux propres	9 893	9 023
Produits	3 355	3 300
Charges	2 485	2 508
Bénéfice net	870	792

22. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les produits d'aménagements et autres services offerts aux clients proviennent d'opérations conclues avec les ministères et organismes.

La SQI est apparentée avec tous les ministères, les fonds spéciaux, les établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

La SQI n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

23. INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière.

Les postes susceptibles d'être affectés par le risque de crédit sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme ainsi que les créances à l'exception du montant à recevoir de 6,1 millions de dollars du ministère de la Santé et des Services sociaux présenté à la note 8 et des taxes à la consommation (ci-après créances). L'exposition maximale de la SQI au risque de crédit est limitée à la valeur comptable présentée à titre d'actif financier dans l'état de la situation financière ou dans les notes complémentaires.

Le risque de crédit associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant qu'ils soient investis auprès d'institutions financières réputées. Le risque de crédit associé aux sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme de même qu'à la grande majorité des créances est réduit au minimum étant donné que les clients sont des apparentés qui possèdent une excellente qualité de crédit.

Quant aux créances à l'endroit de clients qui ne sont pas des apparentés, la SQI évalue la condition financière de ces clients sur une base continue et examine l'historique de crédit de tout nouveau client. La SQI établit une provision pour créances irrécouvrables en tenant compte notamment du risque de crédit de clients particuliers et des tendances historiques. La SQI n'est donc pas exposée à un niveau de risque élevé à l'égard de ces clients.

Au 31 mars, à l'exception de la provision pour créances douteuses de 0,1 million de dollars (2015 : nulle), les sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme de même que les créances ne sont ni en souffrance, ni dépréciées.

Notes complémentaires au 31 mars 2016 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la SQI ne soit pas en mesure de satisfaire à ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. La SQI gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. La SQI établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire à ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers se détaillent comme suit:

	Moins de 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts temporaires	656 932	-	-	-
Charges à payer et frais courus				
Salaires et provision pour vacances	14 575	-	-	-
Fournisseurs	190 737	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts	40 756	-	-	-
Autres dettes à long terme	239 292	350 240	336 513	3 596 376
Dettes découlant d'une entente de partenariat public-privé	29 655	11 274	11 274	124 791
	1 171 947	361 514	347 787	3 721 167

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque: le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Compte tenu que la SQI n'effectue aucune opération en devises étrangères et ne détient pas de placements négociés sur un marché, elle est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Notes complémentaires au 31 mars 2016 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

Risque de taux d'intérêt

Pour les instruments financiers portant intérêt à taux fixes, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et passifs financiers, mais comme la SQI a l'intention de conserver ses créances liées aux aménagements jusqu'à échéance et prévoit rembourser ses emprunts temporaires et ses dettes à long terme selon l'échéancier prévu, elle est peu exposée à ce risque.

La SQI est exposée au risque associé aux variations des taux d'intérêt de ses emprunts temporaires à taux variables.

À la date de l'état de la situation financière, le portrait relatif aux taux d'intérêt de la SQI se détaille comme suit :

	Taux d'intérêt fixe	Taux d'intérêt variable	TOTAL
ACTIFS FINANCIERS			
Créances liées aux aménagements	261 672	-	261 672
PASSIFS FINANCIERS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	9 095	9 095
Emprunts temporaires	-	656 263	656 263
Autres dettes à long terme	2 733 298	34 820	2 768 118
Dettes découlant d'une entente de partenariat public-privé	117 446	-	117 446

L'effet net tant sur les actifs que sur les passifs financiers à taux variable, d'une augmentation (diminution) de taux d'intérêt égale à 1 % au cours de l'exercice aurait réduit (augmenté) de 7,0 millions de dollars (2015 : 6,3 millions de dollars) l'excédent annuel.

Notes complémentaires au 31 mars 2016 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

24. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Contrats de location-exploitation

La SQI a conclu des contrats pour la location d'espaces afin de loger les ministères et organismes.

Les paiements minimaux exigibles en vertu des baux de location-exploitation se détaillent comme suit :

EXERCICE	
2017	302 859
2018	271 384
2019	231 704
2020	195 263
2021	158 481
2022-2026	520 509
2027-2031	321 762
2032-2036	230 028
2037-2041	116 749
2042 et suivants	55 214
	2 403 953

Au 31 mars 2015, les paiements minimaux exigibles en vertu des baux de location-exploitation totalisaient 2 214,1 millions de dollars.

Projets de construction et d'aménagement

Au 31 mars, des travaux et des honoraires externes reliés à des projets de construction et d'aménagement ont fait l'objet d'engagements contractuels totalisant 264,4 millions de dollars (2015 : 254,0 millions de dollars).

Entente de partenariat public-privé

La SQI a conclu une entente de partenariat public-privé d'une durée de 30 ans pour le Centre de détention Sorel-Tracy pour la conception, la construction et l'exploitation de l'établissement. Jusqu'à la fin de l'entente en juillet 2043, la SQI s'est engagée pour un montant de 185,0 millions de dollars dont 1,1 million de dollars pour l'acquisition d'immobilisations et 183,9 millions de dollars pour l'exploitation de l'établissement.

Les obligations relatives à l'exploitation de l'établissement se détaillent comme suit :

EXERCICE	
2017	2 848
2018	4 892
2019	4 907
2020	4 985
2021	5 033
2022-2026	28 305
2027-2031	33 559
2032-2036	39 386
2037-2041	38 551
2042 et suivants	21 433
	183 899

Au 31 mars 2015, les obligations relatives à l'exploitation de l'établissement en vertu de l'entente de partenariat public-privé totalisaient 183,9 millions de dollars.

Autres contrats

La SQI a conclu des contrats liés à l'exploitation de ses immeubles et des contrats de services professionnels de nature administrative.

Les obligations relatives aux autres contrats se détaillent comme suit :

EXERCICE	
2017	32 883
2018	10 587
2019	4 751
2020	2 339
2021	1 223
	51 783

Au 31 mars 2015, les obligations relatives aux autres contrats totalisaient 38,5 millions de dollars.

Notes complémentaires au 31 mars 2016 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

25. ÉVENTUALITÉS

Litiges

Des poursuites judiciaires et des réclamations contre la SQI, au montant de 31,3 millions de dollars (2015 : 31,0 millions de dollars), sont en cours à la date de préparation des états financiers. La direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée à l'égard des déboursés qui pourraient découler de ces litiges et elle ne prévoit donc pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la SQI.

Environnement

Les activités de la SQI sont assujetties à des lois, règlements et directives sur l'environnement adoptés par les autorités gouvernementales.

Amiante

Les immeubles de la SQI construits avant 1985 sont susceptibles de contenir de l'amiante. La présence d'amiante dans un immeuble n'implique cependant pas l'obligation de désamiantage immédiat. En effet, comme ce matériau est généralement encapsulé, il ne présente pas de risques tant et aussi longtemps qu'une intervention qui aurait pour effet d'altérer cette couche protectrice n'est pas réalisée. Ainsi, les travaux d'entretien et de réparation sont généralement assurés au moyen d'activités qui n'impliquent pas nécessairement l'enlèvement de l'amiante. La sécurité de ses travailleurs, des occupants de l'immeuble et de la population en général guide la SQI dans sa décision de procéder à l'enlèvement de l'amiante. Quant aux interventions importantes qui requièrent l'enlèvement de l'amiante, elles sont planifiées au moment où les changements technologiques ou l'état de l'immeuble les justifient.

Pyrrhotite

Les éléments de béton de plusieurs immeubles résidentiels, commerciaux, publics et institutionnels de la région de Trois-Rivières sont affectés par la présence de pyrrhotite (minéraux). Cette dernière se retrouve dans l'agrégat qu'on utilise pour la recette du béton. Ces minéraux peuvent, dans certaines circonstances, provoquer un gonflement qui a pour effet de fissurer les éléments de béton. Des études et analyses périodiques sont entreprises afin de surveiller la situation. La valeur nette comptable des immeubles en propriété de la SQI pour cette région est de 75,4 millions de dollars (2015 : 78,6 millions de dollars).

En date du 31 mars 2016, la direction ne prévoit pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la SQI.

Terrains contaminés

La SQI possède également des terrains contaminés. Un passif au titre des sites contaminés relatif aux coûts de réhabilitation de ces terrains est comptabilisé, lorsqu'il est probable que la SQI en assumera la responsabilité, dans la mesure où la contamination dépasse la norme environnementale et que le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Les principales sources des contaminations sont des déversements accidentels et imprévus. La nature des contaminations est principalement des hydrocarbures. L'évaluation du passif a été faite selon des études environnementales ou des analyses comparatives.

Pour les terrains contaminés se rapportant au réseau de la santé et des services sociaux, les pertes qui pourraient découler des contaminations seront assumées par les locataires en vertu de baux signés par la SQI. En conséquence, aucun passif n'est comptabilisé pour ces terrains contaminés.

La direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée relativement à ces éléments et elle est comptabilisée dans les charges à payer et frais courus.

Notes complémentaires au 31 mars 2016 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

26. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DES ÉTATS FINANCIERS

Le 4 mai 2016, la SQI a disposé d'un immeuble destiné à la vente pour une somme de 34,1 millions de dollars dont la valeur comptable est de 15,5 millions de dollars. L'incidence financière de cette transaction sera évaluée au cours du prochain exercice.

27. RÉSULTATS BUDGÉTÉS

Les résultats budgétés sont fournis pour fins de comparaison. Ils ont été établis à partir des estimations révisées approuvées par le conseil d'administration le 8 octobre 2015.

Le budget révisé a eu pour effet par rapport au budget original d'augmenter (diminuer) les postes suivants :

	2016
ÉTATS DES RÉSULTATS	
Revenus	
Location d'espaces - Ministères et organismes	6 134
Gain sur cessions d'immeubles	1 984
Revenus d'intérêts	(4 287)
	3 831
Charges	
Frais d'exploitation des immeubles	(540)
Amortissement	1 589
	1 049
Excédent annuel	2 782

28. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2015 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2016.

Annexe

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

(Tous les chiffres sont exprimés en milliers de dollars)

	Frais d'exploitation des immeubles	Frais financiers	Amortissement	Frais généraux et administratifs	TOTAL 2016
Salaires et avantages sociaux	29 853	-	-	41 618	71 471
Frais des locaux occupés par la SQI	2 979	-	-	1 971	4 950
Autres dépenses administratives	4 721	-	-	4 229	8 950
Intérêts sur les dettes à long terme	-	122 273	-	-	122 273
Intérêts sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition	-	9 362	-	-	9 362
Intérêts sur les emprunts temporaires	-	5 035	-	816	5 851
Intérêts autres	-	19	-	-	19
Frais d'exploitation	107 747	-	-	-	107 747
Conservation	4 088	-	-	-	4 088
Frais de relocalisation	5 029	-	-	-	5 029
Amortissement des immeubles	25 454	-	116 085	383	141 922
Amortissement des autres immobilisations corporelles	-	-	7 356	1 330	8 686
	179 871	136 689	123 441	50 347	490 348
Moins :					
Frais capitalisés aux immeubles	-	(1 520)	-	(8 285)	(9 805)
Frais capitalisés aux autres immobilisations corporelles	-	(1)	-	(1 665)	(1 666)
Frais capitalisés aux travaux en cours	-	(1 031)	-	(8 976)	(10 007)
Frais imputés aux créances liées aux projets établissement	-	-	-	(10 013)	(10 013)
Frais imputés aux aménagements et autres services offerts aux clients	-	-	-	(797)	(797)
	179 871	134 137	123 441	20 611	458 060

Annexe

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015
(Tous les chiffres sont exprimés en milliers de dollars)

	Frais d'exploitation des immeubles	Frais financiers	Amortissement	Frais généraux et administratifs	TOTAL 2015
Salaires et avantages sociaux	30 508	-	-	43 022	73 530
Frais des locaux occupés par la SQI	5 129	-	-	2 045	7 174
Autres dépenses administratives	4 655	-	-	5 622	10 277
Intérêts sur les dettes à long terme	-	127 414	-	-	127 414
Intérêts sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition	-	9 479	-	-	9 479
Intérêts sur les emprunts temporaires	-	7 184	-	856	8 040
Intérêts autres	-	63	-	-	63
Frais d'exploitation	112 102	-	-	-	112 102
Conservation	(711)	-	-	-	(711)
Frais de relocalisation	333	-	-	-	333
Amortissement des immeubles	23 549	-	116 092	405	140 046
Amortissement des autres immobilisations corporelles	-	-	8 401	917	9 318
	175 565	144 140	124 493	52 867	497 065
Moins :					
Frais capitalisés aux immeubles	-	(2 158)	-	(9 906)	(12 064)
Frais capitalisés aux autres immobilisations corporelles	-	-	-	(1 474)	(1 474)
Frais capitalisés aux travaux en cours	-	(1 027)	-	(10 510)	(11 537)
Frais imputés aux créances liées aux projets établissement	-	-	-	(5 586)	(5 586)
Frais imputés aux aménagements et autres services offerts aux clients	-	-	-	(1 066)	(1 066)
Frais imputés aux coûts relatifs aux honoraires de gestion	-	-	-	(3 635)	(3 635)
	175 565	140 955	124 493	20 690	461 703

Publié par :

Société québécoise des infrastructures

Édifice Marie-Fitzbach
1075, rue de l'Amérique-Française
Québec (Québec) G1R 5P8

Téléphone : 418 646-1766, poste 3461

Télécopieur : 418 646-6911

Courriel : courrier@sqi.gouv.qc.ca

Version électronique accessible
au www.sqi.gouv.qc.ca

Conception graphique et infographie :
Isabelle Godin

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives
nationales du Québec, 2014

ISBN : 978-2-550-76621-6 (PDF)

ISBN : 978-2-550-76620-9 (version imprimée)

Intérieur imprimé sur du papier recyclé
100 % postconsommation.



Société québécoise
des infrastructures

Québec

